

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 JUIN 2026 – 19H

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON (*excepté délibération n°DEL20260629_18*) – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU (*excepté délibérations n°DEL20260629_05 et n°DEL20260629_19*) – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET (*excepté délibération n°DEL20260629_23*) – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet (*excepté délibération n°DEL20260629_23*) – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Étaient absents excusés : Jean-Michel BREGEON (*délibération n°DEL20260629_18*) – Antoine CHÉREAU (*délibérations n°DEL20260629_05 et n°DEL20260629_19*) – Virginie GILBERT (*délibération n°DEL20260629_23*) – Eric HERVOUET (*délibération n°DEL20260629_23*)

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- ✗ DEL20260629_01 Rapport d'activités 2025
- ✗ DEL20260629_02 Engagement dans la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ✗ DEL20260629_03 Désignation d'un représentant à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Logement
- ✗ DEL20260629_04 Délégation au Président relative à la dispense d'évaluation environnementale des procédures de modification des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux
- ✗ DEL20260629_05 Projet d'aménagement des parvis de la gare de Montaigu-Vendée et convention de financement avec la Région des Pays de la Loire
- ✗ DEL20260629_06 Avenants au marché de prestations de transports réguliers des scolaires par autocars
- ✗ DEL20260629_07 Conventions de délégation partielle de compétence aux AO2
- ✗ DEL20260629_08 Travaux d'extension de la station d'épuration Les Abraies – L'Herbergement
- ✗ DEL20260629_09 Convention de dépotage des matières de vidange – Station d'épuration de Montaigu
- ✗ DEL20260629_10 Avenants aux travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin – Rocheservière
- ✗ DEL20260629_11 Création d'une bourse d'étude forfaitaire aux étudiants aide-soignant par voie scolaire de l'IFSO, site de Montaigu-Vendée
- ✗ DEL20260629_12 Tarifs des droits d'entrée et des activités 2026-2027 – Piscine de la Bretonnière
- ✗ DEL20260629_13 Prestations d'entretien et nettoyage des pôles et complexes sportifs
- ✗ DEL20260629_14 Convention avec l'association 30 Millions d'amis pour l'opération « Chats Libres »
- ✗ DEL20260629_15 Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection urbaine
- ✗ DEL20260629_16 Groupement de commandes pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations via des marchés de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)
- ✗ DEL20260629_17 Evolution du projet de service France services
- ✗ DEL20260629_18 Règlement budgétaire et financier 2026-2032
- ✗ DEL20260629_19 Comptes financiers uniques 2025
- ✗ DEL20260629_20 Bilan des cessions et acquisitions foncières 2025
- ✗ DEL20260629_21 Budgets supplémentaires 2026
- ✗ DEL20260629_22 Modification du tableau des effectifs
- ✗ DEL20260629_23 Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents
- ✗ DEL20260629_24 Comité Social Territorial commun entre Terres de Montaigu Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière
- ✗ DEL20260629_25 Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- ✗ DEL20260629_26 Mise en place de l'indemnité de manquement des fonds
- ✗ DEL20260629_27 Désignation d'un référent déontologue
- ✗ DEL20260629_28 Groupement de commandes relatif à la prestation de nettoyage des vitreries des bâtiments
- ✗ DEL20260629_29 Groupement de commandes relatif aux prestations de contrôle, entretien, maintenance et exploitation des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments, espaces publics et aires de jeux
- ✗ DEL20260629_30 Prestations d'entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie et dispositifs de désenfumage dans les bâtiments publics

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Paul BROCHARD en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'agglomération du 08 juin 2026 rédigé par Madame Pascale BOISSELIER est adopté à l'unanimité.

INTRODUCTION

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

Antoine CHEREAU « Nous avons, mes chers collègues, vécu la semaine dernière, un moment de canicule inédit qui nous a particulièrement touché, comme dans tout l'ouest de la France et qui a marqué par son intensité. Toutes nos organisations collectives, partout en France, ont été touchées.

Nous devons constater, comme partout aussi, que nos bâtiments, dans la grande majorité, construits depuis des années, ne sont pas faits pour résister à plus de 40° et si j'ose dire à plus de 40° longtemps.

Nos pratiques, de la même manière, ne sont pas adaptées à une pratique y compris de travail, à des épisodes si intenses, si précoces et si longs. Si précoces, parce que beaucoup disaient que la problématique des écoles ne se posait pas parce que les canicules étaient pendant les grandes vacances. Ce qui n'est manifestement plus le cas.

Je vous en parle parce que dans les compétences de la Communauté d'agglomération, nous avons au premier chef, une compétence importante, celle de l'accompagnement des personnes âgées, je parle sous contrôle de Cécilia [Grenet, Vice-présidente en charge du Grand âge], que nous gérons comme opérateur à partir de la compétence du centre intercommunal d'action sociale. Je voulais vous dire, parce que ce n'est pas le cas partout, que nous avons, vous ne le savez peut-être pas, l'obligation d'avoir dans chacun de nos EHPAD, des salles réfrigérées, climatisées. C'est bien le cas partout sur notre territoire. Je le dis parce que nous avons entendu des polémiques sur le sujet. Toutes nos maisons de retraite ont été à la hauteur de ce point de vue-là. Nos EHPAD en général, même les plus grands d'entre eux, sont plutôt de taille modeste et nos salles réfrigérées ont été particulièrement utilisées comme lieu de vie. J'y suis allé personnellement. Je sais que beaucoup d'entre vous ont été dans leur commune. On voyait bien que ça vivait très bien dans les salles communes. Les nuits ont parfois été plus difficiles dans les chambres qui restent le logement personnel des familles. Il y a eu des engagements de matériel achetés dans les chambres par les familles. Dans certains cas, cela a été un peu plus compliqué et les équipes ont été extrêmement mobilisées pour faire en sorte de régler, au cas par cas, les sujets qui pouvaient encore rester. Une de nos difficultés était d'expliquer aux personnes âgées qu'il ne fallait pas ouvrir les fenêtres. C'est un des plus grands sujets que nous avons eus, les mesures de protection par les personnes âgées elles-mêmes. Un accompagnement très fort a permis de veiller sur nos aînés et à les hydrater aussi.

Ce qui est intéressant, vous l'avez vu sur toutes les ondes, c'est qu'il y a encore quelques mois, l'idée même de mettre de la climatisation paraissait déjà comme une mauvaise chose au regard du réchauffement qui par ailleurs contribue à faire. Là on voit bien que la question est aujourd'hui moins idéologique. Il ne faut pas être culpabilisant. Il faut avoir des réflexions très objectives et peut-être s'autoriser à revoir ces dispositions qui faisaient que c'était un gros mot de dire pourquoi ne climatisons-nous pas ? En ce sens, je voulais vous informer que j'ai demandé qu'on puisse réfléchir plus largement dans nos EHPAD à un vrai plan de rafraîchissement, pas forcément de climatisation. Il y a des questions qui peuvent se poser sur le rafraîchissement des couloirs, par exemple. Surtout, il faut faire du cas par cas parce que parfois ça vaut la peine, parfois non. Comme les épisodes se reproduiront, s'il faut trouver des moyens d'avoir ici ou là des compléments de climatisation. Notamment parce que maintenant nous sommes capables d'avoir du photovoltaïque pour faire tourner ces dispositifs-là. J'ai aussi demandé qu'on en fasse une priorité, en lien avec Vendée Habitat, sur l'UPAD, la maison de retraite en cours de construction, pour laquelle nous avons sans doute à bien décider ce qu'il faut faire tant qu'il en est encore temps. Ce sera le cas évidemment des autres projets.

C'est aussi l'occasion de vous dire qu'ici ce n'est pas climatisé puisque nous sommes aux normes très exigeantes environnementalement. On a eu des bons résultats de rafraîchissement de ce bâtiment. Evidemment au bout d'un certain nombre de jours, une fois que la température continue et que cela ne se refroidit pas la nuit, on finit par avoir quand même les limites de ces dispositifs qui sont d'abord liés au maintien de la fraîcheur en période plutôt classique, et à l'économie de chauffage. C'était dans mon bureau que c'était le pire. Globalement, avec quelques dispositifs, cela a permis de continuer à travailler très confortablement dans la plupart des espaces de notre hôtel d'agglomération. En tout cas, moi je suis heureux et fier de ce que nous avons pu faire.

Je terminerai sur ce point de canicule pour vous partager la fierté que j'ai, qui est partagée aussi avec Cécilia, de l'engagement de nos équipes partout. Je mets dans le sac des équipes, si j'ose dire, l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour la période, les bénévoles et les familles. On a vraiment eu de la mobilisation partout dans les EHPAD, des bénévoles et des familles. Ce qui est quand même la preuve que la solidarité spontanée est quand même toujours notre meilleure capacité de résilience. Voilà donc, on continuera naturellement de regarder les choses de près. Vous savez qu'à l'hôpital, on considère que les effets de la canicule vont venir maintenant. Je voudrais saluer quand même le professionnalisme et l'engagement de nos équipes d'avoir tenu bon pendant la période. Ce qui est amusant, c'est, je ne sais plus quelle directrice de maison de retraite nous disait, qu'il y avait eu le même engagement pour la neige. Comme quoi finalement ce ne sont pas les mêmes causes mais nous avons les mêmes effets.

Dans notre Conseil, nous allons avoir deux autres projets environnementaux très importants.

Le premier concerne les travaux d'aménagement des parvis nord et sud de la gare de Montaigu, qui vont marquer la fin du grand projet de pôle d'échanges multimodal, en tout cas dans sa partie infrastructure et la fin d'un chantier lancé à la fin des années 2010 avec 4 objectifs. Le premier objectif, c'est la nécessité de

développer le transport ferroviaire plus propre et plus facile d'accès pour nos habitants qui vont travailler notamment à Nantes. Ensuite, un objectif stratégique, faire de la gare de Montaigu, une porte d'entrée du territoire et un outil de développement. L'objectif de faire un vrai quartier de la gare pour encourager justement le fait que ce soit un lieu de destination, y compris pour un certain nombre d'activités tertiaires. Enfin, de travailler sur la réhabilitation de friches industrielles, notamment dans le cadre de la protection des espaces agricoles. Beaucoup de choses ont déjà été faites, Florent [Limouzin, Vice-président en charge de la Mobilité] nous le rappellera : la construction du boulevard des écrivains qui a terminé la rocade avec le passage sous les voies de chemin de fer, le parking à étages construit, le bâtiment voyageur et les quais rénovés, les anciennes halles démolies. Dans quelques semaines, nous aurons les premières constructions dans le quartier à vocation de service, bureau et loisirs. Puis la ville de Montaigu-Vendée, puisque les choses sont séparées entre logement et activité, va démarrer très prochainement le quartier de logement juste en face, côté sud. Les travaux des deux parvis viendront donc parachever le projet qui aura vu la mobilisation de près de 25 millions d'euros en 10 ans, tout compris. Ce n'est pas ce que nous avons mis, nous, mais c'est le total de ce qui a été investi, avec le concours financier puissant de la Région des Pays de la Loire, de l'État et de l'Union Européenne. Cela a déjà des effets puisque nous avons pratiquement 500 000 passages par an dans la gare, nous étions à 100 000, il y a 15 ans. Cela fait de nous la 3^{ème} gare de Vendée. Nous regarderons aujourd'hui les derniers travaux, la fin des aménagements des parvis nord et sud. Au Nord, vous le savez, on est vraiment dans la partie tertiaire avec bientôt le démarrage des travaux de l'hôtel d'un côté et du Quartz de l'autre. Côté sud, un aménagement complémentaire permettra aussi d'être le hub sur notre réseau de pistes cyclables. Lieu aussi, vous le savez ou peut-être pas, où nous travaillons à installer le futur hôtel de la police municipale porté par Cécile [Barreau, Vice-présidente en charge de la Sécurité]. Evidemment, c'est la fin d'un chantier important, mais qui préfigure la suite de notre ambition en matière ferroviaire. Les chantiers qui arrivent juste après sont ceux de la gare de L'Herbergement qui bénéficie d'un cadencement aussi important que celui de la gare de Montaigu, avec tout un chantier de réflexion autour du devenir des espaces autour de la gare et de son lien avec le centre bourg. Même chose autour de la gare de Cugand-la-Bernardière, dans un espace un peu plus contraint, pas sur la même ligne, la ligne Clisson Cholet, et pour laquelle la question est aussi pendulaire avec le lien de Clisson et du tram-train. Ce sont les 2 chantiers importants qui viennent juste après.

Le 2^{ème} projet important de notre Conseil ce soir, important aussi en termes de travaux, ce sont les chantiers des systèmes d'épuration de la commune de L'Herbergement. Vous le savez, la commune a d'importantes problématiques d'eaux parasites. Ce n'est pas souhaitable pour l'environnement, ce n'est évidemment pas durable et ça ne l'est pas non plus parce qu'on arrive à un niveau où, c'est déjà arrivé chez nous, si nous n'effectuons pas les travaux suffisants pour être non seulement aux normes mais respectueux de l'environnement, le préfet est susceptible de refuser tout projet d'urbanisation dans la commune. C'est prévu depuis que la Communauté d'agglomération a repris la compétence. Un casse-tête technique très important a été résolu, Florent [Limouzin, Vice-président en charge de l'Environnement] nous le dira tout à l'heure.

Enfin vous avez peut-être appris que nous avons reçu, je ne sais plus si c'était juste après le dernier Conseil d'agglomération, un prix pour esTer. Une reconnaissance nationale sur notre logique de privilégier l'accueil par les mairies pour les actions communautaires. Dans ce cadre-là, nous vous proposons aujourd'hui, mais c'est important parce qu'on continue de le conforter, d'ouvrir un 3^{ème} lieu France services, dans cette même logique, après Montaigu à Boufféré, Rocheservière, la proposition est aujourd'hui d'ouvrir une nouvelle antenne à Cugand-la-Bernardière.

Voilà, je ne vais pas être plus long parce que nous avons quand même pas mal de travail. Mais nous avons un bon chantier devant nous autour de ce Conseil. »

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20260629_01 – Rapport d'activités 2025

Monsieur le Président expose que dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code général des collectivités territoriales un article L5211-39 qui stipule que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités annuel 2025 ; demande à Monsieur le Président de le transmettre aux communes membres de la Communauté d'agglomération, afin de le soumettre au vote des conseils municipaux.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20260629_02 – Engagement dans la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur Damien Grasset informe l'assemblée que le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du parc existant.

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. Il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale d'élaborer un PLH couvrant l'ensemble de son territoire, et la nécessité de disposer d'un document stratégique permettant de programmer les actions en matière d'habitat.

Monsieur le Vice-président rappelle que Terres de Montaigu a adopté son précédent PLH 2020-2025 en date du 17 février 2020 qui fixait 6 grandes orientations, à travers 24 actions :

- Développer une offre locative nouvelle et diversifiée ;
- Soutenir la rénovation du parc privé ;
- Accompagner l'accession à la propriété ;
- Maîtriser le foncier ;
- Accompagner les populations spécifiques ;
- Suivre et animer le PLH ;

Monsieur Damien Grasset présente le bilan de ce PLH 2020-2025.

2 208 logements ont été autorisés entre 2020 et 2025 avec la reprise de la construction neuve de 2020 à 2022 puis à nouveau un ralentissement lié à des causes conjoncturelles. 368 logements ont été commencés par an en moyenne entre 2020 et 2025 pour un objectif fixé à 435 nouveaux logements par an.

Également la création d'un guichet unique avec l'ouverture de Mon Espace Habitat en juin 2021, lieu ressource avec des horaires élargis permettant un premier conseil sur place ou par téléphone. 5 conseillères habitat et urbanisme y sont dédiées. L'Adile, le CAUE et Hatéis effectuent des permanences. Plus de 12 000 contacts ont été pris.

Entre 2021 et 2025, 83 logements locatifs privés conventionnés pour un objectif de 30 logements locatifs privés accompagnés par Terres de Montaigu, ont été mis en location pour des personnes aux revenus modestes.

Entre 2021 et 2025, Terres de Montaigu a accompagné 1 274 ménages pour des aides mises en place pour tous quel que soit les revenus. 1 672 conseils gratuits ont été réalisés lors des rendez-vous en permanences d'Hatéis. Le gain énergétique atteint plus de 9 millions de KWh soit la consommation annuelle de 1 907 foyers. L'objectif était de 480 ménages aux revenus modestes et très modestes accompagnés par Terres de Montaigu pour la rénovation énergétique de leur logement.

Entre 2021 et 2025, 49 ménages ont accédé à la propriété avec l'aide de Terres de Montaigu pour un objectif de 60 primo accédants d'un logement ancien avec travaux de rénovation énergétique.

Au total ce sont 1 453 279 € d'aides versées par Terres de Montaigu entre 2021 et 2025 auxquels s'ajoutent les aides versées par l'Anah (2022-2025) de 7 356 068 €. 1 489 ménages ont été accompagnés de 2021 à 2025 dans un projet de rénovation (énergie, habitat dégradé, mise en location, façades, adaptation du logement etc.).

Il est proposé d'engager Terres de Montaigu dans la procédure d'élaboration du prochain PLH sur l'ensemble du territoire communautaire, avec pour objectifs de :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat ;
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées ;
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de

lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le SCoT du Pays du Bocage Vendéen, le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement 2022-2027, et le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2023-2029.

Le Programme Local de l'Habitat comprend :

- Un diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement et sur les conditions d'habitat de Terres de Montaigu ;
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble de Terres de Montaigu et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique prédéfini.

Monsieur Damien Grasset précise qu'en application du Code de la construction et de l'habitation, Terres de Montaigu associera et consultera les acteurs aux travaux d'élaboration du PLH :

- Les communes membres de Terres de Montaigu ;
- Le Syndicat mixte du SCoT du Pays du Bocage Vendéen ;
- Les bailleurs sociaux présents sur le territoire, à savoir : Vendée Logement, Vendée Habitat et Podeliha ;
- L'Etat, les services de l'Etat seront associés selon des modalités à définir conjointement avec Monsieur le Préfet ;
- Le Département en tant que délégataire des aides à la pierre en Vendée ;
- D'autres acteurs pourront également être associés selon les besoins, les thématiques étudiées et le stade d'avancement dans la démarche d'élaboration du document.

Pour assurer la réalisation du PLH, Terres de Montaigu sera assisté par un bureau d'études. A l'issue de la phase d'élaboration, le projet de PLH sera arrêté par le Conseil d'agglomération, puis transmis aux communes membres du territoire et au SCoT du Pays du Bocage Vendéen qui disposeront de deux mois pour faire connaître leur avis. Au vu des avis, le Conseil d'agglomération délibérera de nouveau sur le projet et le transmettra au représentant de l'Etat qui le soumettra dans un délai de 2 mois au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CR2H). Enfin le Conseil d'agglomération délibérera sur l'adoption du Programme Local de l'Habitat courant 2^{ème} trimestre 2028.

Débat

Antoine CHEREAU « Merci Monsieur le Vice-président. Je me permets d'ajouter deux choses. Vous avez compris, on propose d'en refaire un nouveau sur la base évidemment de nos savoir-faire. Ce PLH a réussi à évacuer 2 écueils. Le premier, c'est le démarrage en même temps que la construction de la Communauté de Communes, puis la Communauté d'agglomération. Les expériences et les manières de faire étaient très hétérogènes entre Montaigu et Rocheservière avant. Il y avait une vraie expertise de Rocheservière sur le sujet. Il fallait réussir à avoir un haut niveau d'ambition sur la totalité du territoire. C'est vraiment le fruit de cela. On a même du mal à se dire en regardant les résultats, qu'en 2020 nous étions tout jeune. Ce n'était quand même pas rien. La deuxième chose, la période a été particulièrement instable du point de vue de l'organisation étatique de ces sujets-là et notamment sur ma prime rénov'. Cela a fait le yoyo, au départ uniquement géré par Mon Espace Habitat, puis privatisé en partie, finalement disparu dans ces sommes, et aujourd'hui se recentre sur la restauration complète et pas sur les fameux gestes qui peuvent améliorer les choses. La crédibilité de nos équipes à Mon Espace Habitat a fait que l'on a gardé la stabilité de conseils et la porte d'entrée pour nos habitants. Il y a beaucoup de territoire où il n'y a plus rien. De ce point de vue-là, c'est vraiment une grande fierté. Merci. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le périmètre de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la délibération.

DEL20260629_03 – Désignation d'un représentant à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Logement

Monsieur Damien Grasset expose que la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Logement est chargée d'attribuer nominativement chaque logement locatif détenu par Vendée Logement ou géré par lui en vertu d'un mandat de gestion. Cette commission est composée, selon le Code de la construction et de l'habitation, de :

- 6 membres représentants l'organisme HLM ;
- Du maire de la commune où sont implantés les logements attribués (ou son représentant) ;
- Du représentant de l'Etat dans le département (ou son représentant) ;
- Du président de l'EPCI compétent en matière de PLH (ou son représentant) pour l'attribution des logements situés sur le territoire où il est territorialement compétent.

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat.

Après appel à candidature, Monsieur Damien GRASSET est candidat, suppléé par Madame Emeline BALARD, Chargée de mission habitat au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; **par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON),** désigne Monsieur Damien GRASSET, représentant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Logement ; désigne Madame Emeline BALARD, chargée de mission habitat au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en qualité de suppléante.

URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20260629_04 – Délégation au Président relative à la dispense d'évaluation environnementale des procédures de modification des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

Monsieur Damien Grasset expose que les procédures de modification d'un PLUi peuvent être soumises à une demande dite « d'examen au cas par cas » réalisée par la personne publique compétente auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Pays de la Loire, en application du Code de l'urbanisme.

À compter de sa saisine, la MRAe Pays de la Loire dispose d'un délai de 2 mois pour rendre un avis. Si le projet de modification du PLUi n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, la MRAe rend un avis précisant qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale de la procédure de modification du PLUi.

Si cette évaluation environnementale n'est pas requise, le Conseil d'agglomération doit délibérer pour confirmer cet avis. Afin de ne pas allonger les délais des procédures de modification des PLUi, le Conseil d'agglomération peut déléguer cette compétence au Président, qui confirmera l'avis formulé par la MRAe.

Débat

Paul BROCHARD « Juste une observation. Notre groupe est plutôt contre cette délibération parce que le PLUi, pour nous, c'est un document structurant pour notre territoire. Les décisions qui le concernent même de pure forme, comme la confirmation d'un avis de la MRAE, méritent un passage devant cette assemblée. L'argument du gain de temps ne nous paraît pas suffisant. Notre groupe sait que le Bureau d'agglomération reçoit déjà certaines délégations du Conseil. Si l'objectif est uniquement d'éviter d'allonger les délais, une délégation au Bureau serait à tout le moins plus collégiale qu'une délégation au Président seul. Mais nous restons attachés au principe qu'un sujet touchant au PLUi mérite un passage en assemblée plénière. »

Damien GRASSET « Oui juste, je me suis peut-être mal exprimé. C'est quand la MRAE ne donne pas d'avis, justement. S'il y a un avis, il y a forcément un retour devant le Conseil d'agglomération. Là il n'y a pas du tout d'avis. Lors de la consultation dans les 2 mois, s'ils n'émettent pas d'avis et pour ne pas attendre un mois, alors qu'il n'y a pas d'avis, on donne délégation. Ça ne change strictement rien. Si l'avis de la MRAE est donné, le Président sera obligé d'en référer au Conseil d'agglomération. »

Le Conseil d'agglomération, par 44 voix pour, 2 voix contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU) et 1 abstention (Corinne TESSON), décide de déléguer au Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la compétence pour prendre la décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale prévue à l'article R104-33 du Code de l'urbanisme concernant les procédures de modification réalisées pour chacun des PLUi du territoire non soumises à évaluation environnementale par l'autorité environnementale sur la durée du mandat en cours ; autorise Monsieur le Président à signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

MOBILITE

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20260629_05 – Projet d'aménagement des parvis de la gare de Montaigu-Vendée et convention de financement avec la Région des Pays de la Loire

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que les travaux d'aménagement des parvis de la gare de Montaigu-Vendée vont être engagés afin de finaliser le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), dont la création a été initiée par un protocole d'accord signé en 2013. D'importants travaux réalisés entre 2019 et 2022 ont rendu la gare accessible à tous les usagers, la rénovation du bâtiment voyageurs en 2020 et l'inauguration de la gare en 2022.

Il rappelle également que plusieurs opérations structurantes ont été menées par Terres de Montaigu, notamment la création du pont-rail, du Boulevard des Écrivains, livrés en juin 2022 et de nouvelles capacités de stationnement via un parking à étages au nord et un parking aérien au sud, livrés en novembre 2023. Le parking nord de 490 places est gratuit et sécurisé avec une production électrique solaire en toiture. Il a reçu le soutien du FEDER, de l'Etat et de la Région. Le parking sud comprend 100 places avec une production électrique par ombrières.

Monsieur Florent Limouzin présente le projet d'aménagement des parvis nord et sud qui constitue l'ultime phase de ce programme structurant et vise à renforcer l'accessibilité et l'intermodalité du site, améliorer les espaces publics et accompagner le développement urbain du secteur.

Les principaux objectifs de l'opération sont :

- Intégrer l'ensemble des mobilités aux espaces publics : piétons, cyclistes, PMR ;
- Poursuivre les voies mixtes piétons cycles depuis les périphéries jusqu'au parvis ;
- Anticiper le développement d'une offre renforcée en matière de mobilité ;
- Intégrer les nouveaux programmes : hôtellerie, restauration, tertiaire, services ;
- Au nord, préserver le cône de visibilité sur la gare depuis la rue du Docteur Fayau ;
- Au sud, mettre en valeur le bâtiment voyageurs et augmenter l'espace du parvis tout en conservant une capacité de stationnement suffisante qui comprend arrêts-minute, taxis, places PMR et stationnements deux-roues motorisés ;
- Végétaliser les parvis pour limiter les effets d'îlots de chaleur urbain ;
- Favoriser la gestion et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces végétalisés.

Les travaux programmés d'ici à la fin de l'année 2026 et une livraison prévisionnelle à l'été 2027, comprennent :

- La requalification complète des sols des parvis en pavés granit et béton ;
- La création d'espaces paysagers favorisant l'infiltration des eaux ;
- L'aménagement des cheminements piétons, cycles et PMR ;
- L'installation de mobilier urbains ;
- La création de voies mixtes cyclables ;
- L'adaptation des équipements de transport : quais bus, stationnements, dépose-minute, taxis ;
- La rénovation des voiries et l'adaptation des réseaux.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2 025 563 € HT, inscrit au programme pluriannuel d'investissement du PEM de la gare de Montaigu-Vendée.

Le plan de financement prévoit une participation de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 165 000 € et une participation de la Région Pays de la Loire à hauteur de 400 000 € pour laquelle une convention d'attribution de subvention régionale relative à l'aménagement des parvis du PEM de la gare de Montaigu-Vendée est nécessaire.

Monsieur Florent Limouzin rappelle les projets sur le quartier Les Quais Saint-Hilaire avec le lancement des travaux Le Quartz en juillet 2026, de l'Hôtel Ibis Style en septembre 2026 et fin 2026 de plusieurs chantiers avec l'Institut 3S (sport-santé), la Barjots Arena (sports-loisirs), et Totem (résidence séjours courte durée).

Pour le nouveau quartier habitat aménagé par la ville de Montaigu-Vendée, le lancement du premier chantier aura lieu en juillet 2026 pour une livraison des premiers immeubles de logements en 2028. Plusieurs projets immeubles avec Echappée Douce par Bouygues Immobilier, des logements publics par Vendée Habitat et Confluence par Duret Promotion.

Débat

Corinne TESSON « Une remarque, même si on n'a pas encore voté. Cette prise de parole est pour vous partager la satisfaction de notre groupe concernant ce projet d'aménagement du parvis de la gare de Montaigu, des voies douces, les 2 places de stationnement PMR, les dispositifs de stationnement pour les deux-roues. C'est ce pôle d'échanges multimodal qui améliorera l'accessibilité et la mobilité attendue par les habitants. La végétalisation du lieu, les infiltrations des eaux de ruissellement, s'inscrivent bien dans le PCAET. Le cofinancement de la Région quand on essaie de chercher le moindre coût, effectivement, ça permet de réduire des coûts supportés par Terres de Montaigu. Ce sont des choix sur lesquels nous vous rejoinons. C'est rassurant.

En même temps, on ne peut pas oublier ces derniers jours de canicule et l'urgence de penser végétalisation, maintien de la végétation existante. Ma question c'est, dans les travaux prévus, est-ce qu'on peut souhaiter qu'il n'y ait pas de fragilisation des arbres déjà présents ? Je n'ai pas en tête vraiment comment. Les arbres plantés c'est bien mais ils mettent du temps. Donc après je ne sais pas, est-ce qu'il a été prévu que la végétation existante ne soit pas trop mise à mal ?

On est d'accord sur la limitation de la bétonisation, la limitation de la circulation de voitures dans les centres-villes. Il est de notre devoir de faire des choix qui n'augmenteront pas la quantité de CO² dans l'atmosphère. Vu le climat, vu ce qu'on peut vivre aujourd'hui, c'est important et sur cela je pense que l'on se rejoint pour permettre d'assurer aux habitants et aux habitants de Terres de Montaigu, une qualité des espaces publics arborés et un mieux-être dans leur habitation. Un bien-vivre que nous recherchons tous, je pense, pour nos électeurs et électrices, qui nous ont élus.

Après j'avais une autre question, mais je crois avoir eu la réponse sur la présentation. Les parvis recouverts de pavés en granit, je pense que c'est simplement pour les espaces, pour la circulation qui viendra faciliter, je pense, les personnes en situation de handicap, c'est le fameux béton balayé, c'est bien ça ? J'ai compris comme ça. Merci. »

Antoine CHEREAU « *Merci d'abord de votre intervention. Le chantier est organisé pour prévoir une grande végétalisation d'un territoire, d'un terrain qui l'est en fait extrêmement peu. Au Nord, il n'y a rien du tout. Au Sud pour l'essentiel, il n'y en a pas non plus. On ne l'a pas vu tout à fait sur la photo, mais quand on est côté sud et qu'on regarde la gare, aujourd'hui on a des parkings et très peu d'arbres. Il va y avoir quand même une construction puisqu'il y aura la police. Je n'ai pas trop l'idée de savoir comment on se positionne mais évidemment on fait attention. En revanche devant la gare, il n'y a pas grand-chose. On n'a quelques problématiques d'incompatibilité entre pistes cyclables, et cetera. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a quelques modifications sur l'arborescence existante, assez peu, mais il y a surtout une grande augmentation de la plantation d'arbres. Ce n'est pas 0, c'est un aménagement global. »*

Monsieur Antoine Chéreau, 1^{er} Vice-président de la Région des Pays de la Loire, quitte la salle ne prenant pas part au vote pour risque de conflit d'intérêt. Monsieur Damien Grasset prend la présidence de la séance.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le projet d'aménagement des parvis de la gare de Montaigu-Vendée, stade avant-projet, et le lancement de l'appel d'offres pour un démarrage des travaux dès la fin d'année 2026, tel que présenté ; approuve la convention d'attribution de subvention régionale relative à l'aménagement des parvis du PEM de la gare de Montaigu-Vendée à intervenir entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ; autorise Monsieur Claude DURAND, Vice-président délégué aux Finances et Moyens généraux, et conformément à l'arrêté de déport n° ARRRE_2026_077 en date du 11 mai 2026, à signer la convention d'attribution de subvention régionale relative à l'aménagement des parvis du PEM de la gare de Montaigu-Vendée, ainsi que tous les avenants afférents.

Monsieur Antoine CHEREAU revient en séance et reprend la présidence.

DEL20260629_06 – Avenants au marché de prestations de transports réguliers des scolaires par autocars

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que depuis le passage en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022, Terres de Montaigu a pris la compétence « Mobilité ». En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, elle assure depuis la rentrée de septembre 2023, en lieu et place de la Région des Pays de la Loire, l'organisation, le pilotage et la gestion des services de transport scolaire en prenant en charge quotidiennement 3 700 élèves scolarisés dans des établissements du 1^{er} et du 2nd degré du territoire.

Lors de sa séance du 03 avril 2023, le Conseil d'agglomération a validé l'attribution des marchés de prestations de services réguliers de transports scolaires par autocars sur le territoire.

Dans le cadre de la transition énergétique du service de transport, des modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les sociétés titulaires du marché afin de prendre en compte la mise en circulation de cars à motorisation alternative depuis fin 2025 :

- Lots n°01 et n°02 : mise en circulation d'un car à motorisation électrique par l'entreprise VOYAGES BOURMAUD (85620 Rocheservière) depuis le 17 octobre 2025 ;
- Lots n°03 et n°07 : mise en circulation d'un car à motorisation Bio-GNV par l'entreprise HERVOUET FRANCE (85600 Montaigu-Vendée) depuis le 04 novembre 2025.

Ces modifications impliquent une adaptation des conditions financières des marchés et se traduisent ainsi par l'application, à compter de la date de mise en circulation des deux cars, de coefficients de révision spécifiques aux nouvelles motorisations, pour les circuits concernés.

Pour le lot n°01 « Secteur Rocheservière », VOYAGES BOURMAUD, l'avenant n°1 concerne un circuit sur les vingt circuits que compte ce lot. Sur la base d'un nombre de jours de circulation annuel équivalent, l'avenant représente une moins-value annuelle estimative d'un montant de -383 € HT, soit environ -4% par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°02 « Secteur Ouest Montaigu-Vendée », VOYAGE BOURMAUD, l'avenant n°1 concerne quatre circuits sur les vingt-huit circuits que compte ce lot. Sur la base d'un nombre de jours de circulation annuel équivalent, l'avenant représente une moins-value annuelle estimative d'un montant de -2 793 € HT, soit environ -4% par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°03 « Secteur Nord Montaigu-Vendée », HERVOUET FRANCE, l'avenant n°1 concerne un circuit sur les trente-et-un circuits que compte ce lot. Sur la base d'un nombre de jours de circulation annuel équivalent, l'avenant représente une moins-value annuelle estimative d'un montant de -455 € HT, soit environ -2,2% par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°07 « Secteur Sud-Ouest Montaigu-Vendée », HERVOUET FRANCE, l'avenant n°1 concerne trois circuits sur les cinquante-neuf circuits que compte ce lot. Sur la base d'un nombre de jours de circulation annuel équivalent, l'avenant représente une moins-value annuelle estimative d'un montant de -1 146 € HT, soit environ -2,2% par rapport au montant initial du marché.

Les incidences financières, notamment liées aux frais kilométriques, feront l'objet d'une régularisation dans le cadre du mémoire de fin d'année scolaire.

Ces modifications, qui ne remettent pas en cause l'économie générale des marchés, justifient la passation d'avenants conformément au Code de la commande publique et des conditions contractuelles du marché.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les projets d'avenants tels que présentés ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises titulaires concernées ; autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL20260629_07 – Conventions de délégation partielle de compétence aux AO2

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que dans la continuité des trois années scolaires précédentes, à compter de la rentrée de septembre 2026, deux Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) assureront des missions de gestion de proximité du transport scolaire en délégation de compétence de Terres de Montaigu :

- L'AIFR (Association Intercommunale Familles Rurales) sur les communes de L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine ;
- Familles Rurales Bords de Sèvre sur les communes de La Bruffière et Treize-Septiers.

Les principales missions déléguées aux AO2 sont des missions quotidiennes de coordination du transport scolaire en lien avec les familles, les transporteurs et les communes :

- Information des familles ;
- Relations techniques avec les transporteurs et proposition d'ajustement des services ;
- Instruction de demandes de points d'arrêts ;
- Accompagnement sur les services primaires ;
- Gestion des incivilités et des aléas d'exploitation ;
- Contrôle des services.

La convention définit les modalités administratives, techniques et financières de la délégation.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention de délégation partielle de compétences relative à l'organisation de proximité du transport scolaire sur le ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à intervenir avec l'Association Intercommunale Familles Rurales ; approuve la convention de délégation partielle de compétences relative à l'organisation de proximité du transport scolaire sur le ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à intervenir avec Familles Rurales Bords de Sèvre ; autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions avec les AO2 de proximité.

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20260629_08 – Travaux d'extension de la station d'épuration Les Abraies – L'Herbergement

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que la station d'épuration, implantée au nord de la commune de L'Herbergement, en bordure de la D763, a été mise en service en 2001. Depuis, seule la filière de prétraitement a fait l'objet d'une modernisation en 2017 avec le remplacement du dégrillage et du dégraisseur-dessableur par un tamis rotatif.

Dans le cadre de l'exécution du programme d'investissement 2026-2028 du service assainissement, des travaux d'extension de la station d'épuration « Les Abraies » et la création d'un bassin tampon d'assainissement ont été programmés sur la commune de L'Herbergement.

Ces travaux d'assainissement ont été identifiés dans le schéma directeur d'assainissement de la commune comme travaux prioritaires. L'actuelle station d'épuration est en sous-dimensionnement hydraulique, principalement lié à l'existence d'un linéaire important de réseau unitaire qui provoque des surverses régulières au milieu naturel.

Le programme de travaux a été réalisé pour mettre en conformité ce système d'assainissement et pour permettre le développement de l'urbanisme de la commune pour les 25 prochaines années.

Monsieur Florent Limouzin informe que les orientations techniques de ce projet ont été validées lors de la séance du Bureau d'agglomération en date du 10 juillet 2025. Une étude Loi sur l'Eau a ensuite été réalisée. Elle a permis la délivrance le 27 octobre 2025 d'un arrêté préfectoral d'exploitation, précisant les normes de rejet et les performances de la future station d'épuration. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SCE (44000 Nantes) afin d'accompagner la collectivité dans la réalisation du projet. L'avant-projet et la demande de subventions associées ont été validés en séance du Bureau d'agglomération en date du 12 mars 2026.

Le projet définitif prévoit :

- La construction d'un bassin d'orage enterré de 450 m³ au niveau du parc Val de Loire qui permettra de stocker les eaux usées du réseau unitaire par temps de forte pluie ; cet équipement sera enterré et non visible hormis un local d'exploitation de 28 m². La durée du chantier est de 7 mois pour un investissement de 1,1 million d'€ HT ;
- La réhabilitation et l'extension en lieu et place de la station d'épuration Les Abraies qui évoluera de 2 800 Equivalents Habitants (EH) à une capacité de 4 600 EH, reposant sur une filière de traitement par boues activées en aération prolongée, permettant d'améliorer les performances de traitement et d'assurer une meilleure adaptation aux besoins futurs du territoire ; ce projet intégrera une installation photovoltaïque. La durée du chantier est de 2 mois pour un investissement de 2,25 millions d'€ HT.

Le coût total de l'opération s'élève à 3 653 000 € HT dont le programme de travaux estimé à 3 354 000 € HT (valeur juin 2026), incluant la préparation des travaux et les études et dépenses associées de 299 000 € HT. Des subventions sont attendues à hauteur de 200 000 € du Conseil départemental et de 500 000 € minimum de l'Agence de l'eau. Le reste à charge s'élève à 2 900 000 €.

Monsieur le Vice-président propose, si ce programme est adopté, d'en décider la réalisation pour un début des travaux en mars 2027 et une réception des ouvrages en février 2028.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le programme de l'opération tel que présenté pour un montant estimatif de 3 660 000 € HT, dont un coût estimatif des travaux de 3 354 000 € HT ; valide le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la réalisation des travaux, en application du Code de la commande publique ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants nécessaires (bureau de contrôle technique, coordinateur de sécurité, etc.).

DEL20260629_09 – Convention de dépotage des matières de vidange – Station d'épuration de Montaigu

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que la station d'épuration de Montaigu est équipée d'une plateforme de dépotage des matières de vidange provenant des fosses d'aisance et de liquéfaction d'effluents domestiques.

La station d'épuration de Montaigu intègre le plan départemental d'élimination des matières de vidange du Département de la Vendée approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2015. Cette plateforme est ouverte à six entreprises de vidange agréées par la Préfecture : EPAULAIS TP – Saint-Georges-de-Montaigu ; SAUR – La Roche-sur-Yon ; PASQUIER Vidange – Les Herbiers ; SARP OSIS OUEST – Cholet ; SARP OUEST – Mouilleron-le-Captif ; SARL DUGAST – Vieilleville ;

Le volume total de dépotage annuel autorisé est de 820 m³ pour ces six sociétés, soit 44% de la capacité de la plateforme de dépotage de la station d'épuration de Montaigu. Toutefois, le volume réel reçu à la station d'épuration est bien inférieur au volume autorisé. Pour information, le volume déposé en 2025 était de 203 m³.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que la société HYDROVEA, basée à L'Herbergement, a sollicité Terres de Montaigu en vue de l'obtention d'un conventionnement de dépotage de matière de vidange sur la station de dépotage de Montaigu pour un volume maximum annuel de 300 m³. Cette nouvelle entreprise, créée en 2026, développe son activité et propose un service de vidange des fosses d'assainissement. Son secteur d'intervention concerne une partie du territoire de Terres de Montaigu et s'intègre dans le schéma départemental d'élimination des matières de vidange.

Considérant la capacité disponible sur la station d'épuration de Montaigu et le lissage annuel de ce flux de pollution, Monsieur le Vice-président propose d'autoriser un conventionnement de dépotage de matières de vidange avec la société HYDROVEA pour une durée de trois ans. Les conditions techniques, administratives et financières sont inscrites dans la convention.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention d'autorisation de dépotage avec la société HYDROVEA à hauteur de 300 m³ par an pour une durée de trois années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX

Rapporteur : Hubert CORMERAIS, Président de la Commission Travaux

DEL20260629_10 – Avenants aux travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin – Rocheservière

Monsieur Hubert Cormerais rappelle à l'assemblée que dans la continuité de la dynamique d'investissement sportif, les élus communautaires du précédent mandat souhaitaient offrir aux élèves du second degré du bassin de Rocheservière, des installations sportives présentant des conditions matérielles d'enseignement satisfaisantes à l'instar de celles dont bénéficient les élèves du bassin de Montaigu-Vendée dans les pôles sportifs Maxime Bossis et Léonard de Vinci et dont pourront profiter les associations locales en soirée et le week-end.

C'est dans cette optique que la Communauté d'agglomération a décidé la réhabilitation de la salle intercommunale existante afin de bénéficier d'un équipement sportif aux normes et de qualité. Elle a également envisagé la construction d'une salle multi-activités en extension de la salle, au sein même du pôle sportif, afin de répondre aux besoins du collège de Rocheservière.

Terres de Montaigu a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet DGA ARCHITECTES (Les Herbiers), pour mener des études portant sur la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et la construction d'une extension intégrant une salle multi-activités et un court de tennis couvert.

L'Avant-Projet Définitif (APD) et le plan de financement de l'opération ont été validés par le Conseil d'agglomération en date du 03 mars 2025, avec une estimation du coût prévisionnel des travaux établie à 2 508 100,00 € HT.

Lors de sa séance en date du 23 juin 2025, le Conseil d'agglomération a validé l'attribution des marchés de travaux aux entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution. Le montant total des travaux s'élève à 2 449 101,52 € HT.

Des modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants sur les lots n°03 et n°10. En effet, dans le cadre des travaux, des adaptations, aléas de chantier et des mises à jour réglementaires sont nécessaires.

Concernant le lot n°03, « Démolition – Gros œuvre » attribué à MRC CONSTRUCTIONS (85 Montaigu-Vendée), les modifications s'élèvent à + 19 907,76 € HT et s'ajoutent à l'avenant n°1 qui s'élevait à + 70 161,45 € HT. Le montant du marché s'élève désormais à 679 817,22 € HT. L'impact financier global est + 90 069,21 € soit +15,27% par rapport au marché initial. Les modifications concernent une adaptation des fondations liée aux résultats d'analyse d'eau des fonds de fouilles (modification du type de béton et d'armature) ; des travaux supplémentaires à réaliser à proximité de canalisations gaz ; une modification sur le local chaufferie ; divers ajustements de chantier (obturations / frangements / réseaux sous dallage / isolation).

Concernant le lot n°10, « Cloisonnement » attribué à BROSSET (85 Fougeré), ces travaux s'élèvent à + 17 477,62 € HT. Le montant du marché s'élève désormais à 72 469,64 € HT soit + 31,78% par rapport au marché initial. Les modifications concernent : la mise en conformité aux préconisations de l'étude thermique (ajustement du type d'isolation) ; la mise en conformité par rapport aux exigences du bureau de contrôle (réalisation de sas, adaptation de la cage d'ascenseur, modification du degré coupe-feu ou de la résistance à l'humidité des locaux).

Débat

Paul BROCHARD « Quelques remarques évidemment pas contre le projet de réhabilitation de la salle de sports et du pôle multi-activités du pôle sportif Ernest Pivin, mais quelques questions par rapport à ces nouveaux avenants, un à plus de 31% sur le lot 10, puis l'autre à 15,27%. On se pose la question du pourcentage cumulé d'avenants sur l'ensemble de l'opération depuis l'attribution initiale ? Est-ce que la rémunération de la maîtrise d'œuvre sera ajustée à la baisse au titre des défauts d'étude qui motivent ces avenants ?

Je dirais plus généralement, comment la collectivité s'organise-t-elle pour suivre les écarts entre études et exécution sur les marchés supérieurs à 1 million d'euros ? »

Antoine CHEREAU « Je ne vais pas avoir de réponse précise à tout.

Simplement, sur la rémunération, non, parce que ce n'est pas prévu comme tel dans le cadre des marchés publics.

En revanche, cela ne se passe pas exactement comme on aurait voulu. Dès le départ du projet, on a eu un désaccord avec la maîtrise d'œuvre sur la nécessité ou pas d'avoir une consolidation des fondations. En gros, on a choisi l'archi, lancé les appels d'offres et le bureau de contrôle nous a expliqué après qu'il y avait un écart considérable par rapport à ce qui était prévu et la nécessité de consolider les fondations. C'était un sujet d'autant plus sensible que l'on risquait même d'être obligé de refaire la procédure de mise en concurrence.

Les montants que vous avez donné d'évolution de 31% et de 15%, sont sur des petits montants. Ce qui compte c'est le montant global.

Evidemment nous ne sommes pas ravis de ces montants-là mais ils arrivent après une re-discussion, renégociation, avec la maîtrise d'œuvre, avec l'architecte, pour faire en sorte que les avenants supplémentaires liés aux défauts d'étude de sol soient quand même réduits à la baisse et rentrés et restés dans le cadre de la procédure actuelle.

Donc ce qu'on voit là, c'est plus que ce que nous avions prévu, c'est moins que ce que nous aurions dû payer s'il n'y avait pas eu déjà négociation. Je ne rentre pas dans le détail. Ce qui est sûr c'est que nous ne sommes pas hyper satisfaits de ces évolutions-là parce qu'il y a un écart à l'étude de départ. En revanche, il y a déjà eu un énorme travail pour réduire les coûts et par conséquent les rémunérations que l'on ne peut pas voir comme cela parce qu'il faut le regarder dans son ensemble. Mais je comprends votre remarque vraiment parce que nous la partageons. On peut vous envoyer tous les éléments nécessaires pour compléter votre information.

Il faut quand même le dire, on est aussi en retard sur le chantier à cause de ça. On aurait voulu pouvoir ouvrir l'année dernière. Donc là on y arrive, on voit clair, c'est bon, il n'y a plus de doute. On est heureux d'en arriver là mais on partage le fait que ce n'était pas un dossier linéaire. »

Le Conseil d'agglomération, par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), valide les projets d'avenants présentés ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises titulaires concernées ; autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la délibération.

SANTÉ

Rapporteur : Anne BOISTEAU-PAYEN, Présidente de la Commission Santé

DEL20260629_11 – Création d'une bourse d'étude forfaitaire aux étudiants aide-soignant par voie scolaire de l'IFSO, site de Montaigu-Vendée

Madame Anne Boisteau-Payen expose à l'assemblée que dans le cadre du Plan Familles et Santé, l'IFSO a ouvert en septembre 2025, une antenne de formation aide-soignant à Montaigu-Vendée. Pour sa première rentrée, elle a accueilli dix-huit étudiants, soit 20% des effectifs de l'institut, avec une part d'alternants plus élevée qu'à La Roche-sur-Yon et un taux d'abandon deux fois plus faible. Ce premier bilan confirme l'intérêt de cette implantation pour le territoire.

Au regard des besoins du territoire, estimés à 30 nouveaux aides-soignants par an, et dans un contexte de baisse des inscriptions à l'échelle départementale et régionale, il est nécessaire de soutenir cette dynamique avec l'objectif de stabiliser un effectif de 15 étudiants en voie scolaire et de viser 15 étudiants en alternance, soit une hausse de 50% dans chacune des deux voies de formation.

Ce soutien consiste à apporter un appui en communication à l'antenne de l'IFSO et créer une bourse d'étude dans le cadre du programme d'aides financières 2024-2027 adopté le 1^{er} juillet 2024.

Afin de soutenir l'inscription des jeunes dans la voie scolaire, il est proposé de leur attribuer une bourse d'étude forfaitaire de 1 000 € versée sous certaines conditions :

- Être inscrit à la formation d'aide-soignant de l'IFSO site de Montaigu-Vendée ;
- Être étudiant par voie scolaire uniquement ;
- S'engager à exercer sur le territoire pendant deux ans suivant l'obtention du diplôme.

Madame Anne Boisteau-Payen précise que le versement de la bourse sera réalisé en deux fois, 500 € dans le mois qui suit la rentrée scolaire, le restant en cas d'obtention du diplôme. En cas d'arrêt de la formation ou de non-obtention du diplôme, la bourse ne sera pas versée en totalité.

La demande sera étudiée par Madame la Vice-présidente en charge de la Commission Santé puis présentée au Bureau d'agglomération pour valider l'attribution. Une fois la bourse d'étude forfaitaire accordée par le Bureau d'agglomération, un courrier et une convention attributive seront adressés à l'étudiant.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la création d'une bourse d'étude forfaitaire aux étudiants aide-soignant par voie scolaire de l'IFSO, site de Montaigu-Vendée ; approuve l'ajout de cette aide au règlement d'attribution des aides financières en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024 ; autorise le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement la bourse d'étude forfaitaire aux bénéficiaires respectant les conditions d'éligibilité ; autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente bourse et d'effectuer toutes démarches administratives y afférant.

SPORTS

Rapporteur : Laurent BERTAUD, Président de la Commission Sports

DEL20260629_12 – Tarifs des droits d'entrée et des activités 2026-2027 – Piscine de la Bretonnière

Laurent BERTAUD « Avant de commencer à délibérer sur 2 propositions, j'aimerais féliciter les agents de la piscine de La Bretonnière. Ils se sont adaptés, ils ont été très courageux cette fin de semaine. Il y a eu 1 640 entrées. Ils ont adapté leurs horaires sur une journée, donc vraiment devant tout le monde, je tiens à les féliciter. »

Monsieur Laurent Bertaud informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs des droits d'entrée et des activités à la Piscine de la Bretonnière. Il précise que les tarifs des droits d'entrée seront appliqués à compter du 07 septembre 2026, ceux des activités à compter du 02 novembre 2026.

TARIFS DES DROITS D'ENTREE, APPLIQUES A COMPTER DU 07 SEPTEMBRE 2026

DROITS D'ENTREE	TARIF
ENTREE UNIQUE	
Adulte	4,80 €
Tarif réduit (PMR, étudiants, famille nombreuse) *	3,80 €
Enfant de 4 à 16 ans inclus	3,30 €
Enfant de - de 4 ans / Accompagnateur PMR (+18 ans) / Professionnels du service public exerçant un métier de sécurité publique habitant ou travaillant sur le territoire*	Gratuit
Pass famille : 2 adultes + 2 enfants	14,00 €
Supplément bien-être (Sauna et hammam)	3,90 €
Supplément aquabike	3,90 €
Brevet de Natation / Pass nautique	2,50 €
Carte perdue ou détériorée	4,00 €
En cas de panne d'un équipement « bien-être » empêchant l'accès au sauna ou au hammam - Supplément bien-être avec accès à un seul équipement sur les deux.	1,95 €
ABONNEMENT	
Enfant de 4 à 16 ans inclus (10 entrées)	27,60 €
Adulte (10 entrées)	40,20 €
Tarif réduit (10 entrées) *	34,60 €
Entrée avec supplément bien-être (10 entrées)	73,90 €
Carte de 10 heures	31,00 €
Carte de 20 heures	54,50 €
Carte de 50 heures	125,10 €
COMITE D'ENTREPRISE	
Carnet 10 entrées enfant de 4 à 16 ans inclus	27,00 €
Carnet 10 entrées adulte	38,70 €
Carnet de 10 cartes de 10 heures	278,50 €
Carnet de 10 cartes de 20 heures	511,00 €
Carnet 10 suppléments bien-être ou aquabike	30,60 €

GROUPE	
Enfant de - de 4 ans inclus / Accompagnateur	Gratuit
Enfant de 4 à 16 ans inclus	2,65 €
Adulte	3,90 €
GROUPE (non scolaire)	
Mise à disposition d'une ligne d'eau - Tarif 1 heure	40,00 €
Mise à disposition d'une ligne d'eau - Tarif 1/2 heure	20,00 €
Mise à disposition d'une ligne d'eau supplémentaire - Tarif 1 heure	20,00 €
Mise à disposition d'une ligne d'eau supplémentaire - Tarif 1/2 heure	10,00 €
Mise à disposition d'un maître-nageur - Tarif 1 heure	40,00 €
Mise à disposition d'un maître-nageur - Tarif 1/2 heure	20,00 €
ANIMATION	
Animation	6,00 €
Animation avec prestation simple	9,00 €
Animation avec prestation multiple	12,00 €
AQUANATAL/JARDIN AQUATIQUE	
1 séance	11,00 €
5 séances	49,00 €
10 séances	87,50 €
ACTIVITE ENFANT A LA SEANCE	
Enfant / 1 leçon	8,10 €
Enfant / 5 leçons	40,50 €
ACTIVITE ADULTE A LA SEANCE	
Adulte / 1 séance	11,00 €
Adulte / 5 séances	49,00 €
Adultes / 10 séances	87,50 €
FRAIS AFFRANCHISSEMENT	
Envoi de 250 à 500 grammes	4,80 €
Envoi de 500 grammes à 1kg	6,80 €

* sur présentation d'un justificatif

TARIFS DES ACTIVITES, APPLIQUES A COMPTER DU 02 NOVEMBRE 2026

DROITS D'ENTREE	TARIF
ADULTE	
Adulte Activité à l'année (de septembre à juin)	224,00 €
Adulte Activité au semestre	123,00 €

ENFANT		
Enfant	Activité à l'année – 1 ^{er} enfant	165,90 €
Enfant	Activité à l'année – 2 ^{ème} enfant	132,60 €
Enfant	Activité à l'année – 3 ^{ème} enfant	105,10 €
Enfant	Activité à l'année – 4 ^{ème} enfant	83,65 €

Débat

Antoine CHEREAU « Merci, pour le petit mot de soutien à nos équipes. C'est vrai que c'est un énorme record. »

Corinne TESSON « Simplement une suggestion. Vu le nombre que vous venez d'annoncer, quelles sont les capacités de la piscine ? Est-ce que dans les périodes de canicule comme on vient de vivre, je sais qu'il y a des piscines qui l'ont fait, réduire le coût, pas gratuit, mais à 1 € symbolique, considérer que le bain est d'abord un rafraîchissement au niveau santé, il devient après un plaisir mais dans cette idée-là ? Quelle est la capacité de la piscine ?

Peut-être aussi permettre à ceux qui ne se sont pas autorisés en fonction du coût, je n'ai pas de chiffres pour pouvoir moi le préciser, mais peut-être qu'ils ne se sont pas autorisés, et peut-être avec 1 € à l'entrée, ils auraient pu y accéder. »

Antoine CHEREAU « Plusieurs choses, d'abord il y a eu une mobilisation de nos équipes. Ensuite on a augmenté les horaires pour pouvoir le faire. Troisièmement, ceux qui ont fait de la gratuité ou de la quasi-gratuité, ils ont fait près de 2h30 d'attente au soleil avant de pouvoir rentrer. Clairement nous n'avons pas fait ce choix-là. On est très peu cher par rapport aux autres et donc c'est une forme de régulation. Nous, on ne pourrait pas gérer toute la population. »

Laurent BERTAUD « Pour compléter Monsieur le Président, il y avait de la gratuité dans les autres piscines pour une heure ou deux. Mais c'est ingérable pour les agents de laisser les gens une heure dans la piscine et les faire sortir par la suite. »

Corinne TESSON « Oui non mais tout à fait. C'était sous réserve que ce soit possible, comme j'avais vu l'info, je n'avais pas tous les détails que vous venez de préciser. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, fixe les tarifs des droits d'entrée et des activités de la Piscine de la Bretonnière tels qu'annexés à la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL20260629_13 – Prestations d'entretien et nettoyage des pôles et complexes sportifs

Monsieur Laurent Bertaud informe l'assemblée que les prestations d'entretien et nettoyage des pôles sportifs de l'agglomération et complexes sportifs de la commune de Montaigu-Vendée sont externalisées à des entreprises privées. Sont concernés :

- Le pôle sportif communautaire Maxime Bossis à Montaigu-Vendée pour une surface comprenant vestiaire, sanitaire et locaux annexes de 823 m² et vitreries de 520 m² ;
- Le pôle sportif communautaire Léonard de Vinci à Montaigu-Vendée pour une surface comprenant vestiaire, sanitaire et locaux annexes de 374 m² et vitreries de 540 m² ;
- Le pôle sportif communautaire Ernest Pivin à Rocheservière pour une surface comprenant vestiaire, sanitaire et locaux annexes de 424 m² et vitreries de 126 m² ;
- Le complexe sportif municipal du Grand Logis à Saint-Georges-de-Montaigu pour une surface comprenant vestiaire, sanitaire et locaux annexes de 518 m² et vitreries de 260 m².

Dans une démarche de mutualisation des besoins, de rationalisation des achats, et d'optimisation du suivi des prestations, un groupement de commandes a été constitué en 2025 entre la Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée pour l'exécution de ces prestations.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en février 2026, sous la forme d'un appel d'offres ouvert. La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot n°01 « Nettoyage des vestiaires, sanitaires et locaux annexes » ;
- Lot n°02 « Nettoyage des vitreries ».

Chaque lot sera passé sous la forme d'un marché composite avec une partie fixe forfaitaire annuelle ordinaire et une partie accord-cadre à bons de commande pour des prestations ponctuelles avec un maximum annuel à 20 000,00 € HT pour chaque lot.

Les contrats seront conclus pour une période initiale de 12 mois, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Ils pourront être reconduits tacitement 3 fois par période de 1 an, à chaque échéance annuelle. La durée maximale des contrats, toutes reconductions, sera de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 26 juin 2026, pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer les marchés aux entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » :

Lot	Entreprise attributaire	Montant annuel DPGF
01 « Nettoyage des vestiaires, sanitaires et locaux annexes »	ATMOS LA ROCHE-SUR-YON (85190 Venansault)	60 048,00 € HT
02 « Nettoyage des vitreries »	ATMOS LA ROCHE-SUR-YON (85190 Venansault)	7 993,00 € HT

Débat

Antoine CHEREAU « *Merci beaucoup. Vous avez vu, il y a 2 deux salles intercommunales, et une 3^{ème} salle en lien avec les scolaires, donc Léonard de Vinci et Ernest Pivin sont de maîtrise d'ouvrage intercommunale, Maxime Bossis dans le cadre d'un partenariat et vous avez aussi Le Grand Logis.*

Vous avez peut-être remarqué aussi que dans l'ordre du jour, on commençait à proposer des mutualisations, dont on parlera tout à l'heure, ouvertes aux autres communes. Ce qui veut dire qu'au-fur-à-mesure de la fin des contrats de cette nature-là, on va pouvoir les ouvrir dans le cadre de la mutualisation actuelle mais aussi au-delà de nouvelles mutualisations, partout où on pourra gagner de l'argent.

Evidemment, ce sont des groupements de commandes, donc les prestations pour Le Grand Logis seront payées par Montaigu-Vendée.

Mais on pourra aller de plus en plus vers cela. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises dont les offres auront été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'Appel d'Offres ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

SECURITE

Rapporteur : Cécile BARREAU, Présidente de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public

DEL20260629_14 – Convention avec l'association 30 Millions d'amis pour l'opération « Chats Libres »

Madame Cécile Barreau informe l'assemblée qu'afin de poursuivre l'effort engagé en 2025 ayant permis de traiter 84 chats sur le territoire, il est proposé de conventionner avec l'association 30 Millions d'Amis. L'association s'engage à prendre la totalité des frais inhérent à l'opération (stérilisation - identification), selon un barème fourni à soumettre aux cliniques vétérinaires partenaires. L'identification est faite au nom de l'association. La logistique (capture – transport) reste à la charge des agents de la collectivité (Police Intercommunale).

Cette opération qui vise à limiter la prolifération de population féline est soutenue par toutes les associations de protection animale. Véritable enjeu de protection animale, la stérilisation et l'identification des chats errants permet d'éviter leur reproduction incontrôlée, source de nuisances et d'atteintes à la salubrité publique. Pour être efficace, ces opérations doivent être répétées sur un temps long.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la conduite d'une nouvelle opération dite « chats libres » pour l'année 2026 ; valide pour ce faire le principe de conventionnement avec l'association 30 millions d'amis ; approuve la convention 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

DEL20260629_15 – Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection urbaine

Madame Cécile Barreau informe l'assemblée qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2021 entre l'ancienne Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière et les communes du territoire pour la passation d'un marché de travaux ayant pour objet le déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine, l'entretien et la maintenance associés.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, un accord-cadre de travaux avait été signé avec le groupement composé des entreprises INEO INFRACOM et VENDEE FLUIDES ENERGIES, pour une durée de quatre ans à compter du 15 avril 2022. L'accord-cadre ayant pris fin le 15 avril 2026, il est nécessaire de constituer un nouveau groupement de commandes pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de l'agglomération.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Police Municipale Intercommunale. Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Débat

Rémi NEVEU « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, notre groupe votera contre cette délibération, c'est très simple à comprendre, je vais vous l'expliquer. Vous nous dites, les caméras sont utiles, chiffres à l'appui. Mais ces chiffres mesurent une seule chose, trouver l'auteur du délit. Ils ne parlent en rien de la prévention et de la délinquance réelle sur nos territoires. Justement, une évaluation en cours comme vous avez pu le citer, son rapport sera donné fin 2026. La question ce soir, on vote le groupement de commandes si je lis bien, mais cela nous engage jusqu'à 2032 sur un budget de 3 ans minimum. Autrement dit, nous nous engageons sur la suite et sur des budgets avant même d'avoir le retour de ce rapport. La question serait de se dire est-ce qu'on ne met pas la charrue avant les bœufs ? Est-ce qu'on ne devrait pas attendre ce rapport avant de pouvoir juger justement si on fait un groupement de commandes ou non ? »

Antoine CHEREAU « C'est très simple à comprendre, effectivement, mais nous avons assez d'exemples au quotidien, les maires, pour voir qu'à chaque fois qu'on a trouvé un auteur, c'étaient quand même des solutions de problèmes pour les gens, énormes. Les quelques situations individuelles que chacun a pu rencontrer valent déjà tous les rapports. Il n'y a aucun doute sur le fait que c'est très attendu pour la suite. C'est un auxiliaire du travail d'officier de police judiciaire et du pouvoir de police de chacun des maires. Evidemment l'audit est là pour nous dire à quel endroit il faut compléter parce qu'il y a des trous dans la raquette possiblement, notamment sur les passages de la délinquance en provenance d'autres territoires que le nôtre. Nous avons un travail technique sur la meilleure manière de le déployer pour être efficace et avoir une efficience, même en termes budgétaire. Mais en tout cas, il y a quelque chose que personne ne remet en cause, c'est l'efficacité. »

Rémi NEVEU « Si je reprends du coup un rapport fait en 2020 pour la gendarmerie nationale, on remarquait qu'il n'y avait qu'1% sur l'entièreté des enquêtes, 1 seul pour 100 était lié à la vidéosurveillance qui a permis de retrouver les auteurs des délits. 1% au vu des montants que ça peut engager, on vient à se poser la question, est-ce que ça vaut vraiment le coût ? »

Antoine CHEREAU « Les chiffres ne sont pas du tout cela, pas du tout, du tout, du tout, du tout, y compris en termes de recherche faite par les gendarmes. Par ailleurs, il y a un effet de dissuasion qui est extrêmement réel aussi. Nous, on tient absolument à ce que notre territoire soit un territoire préservé de tout type de délinquance et de violence. Nous n'avons pas du tout envie que ce qui se passe à Nantes, se récupère chez nous. Voilà. Clairement on y va et on a assumé l'ensemble des dispositifs de soutien à notre police municipale, à la gendarmerie. Nous assumons extrêmement clairement d'envoyer un signal très clair. On ne rigole pas ici avec la sécurité. »

Le Conseil d'agglomération, par 44 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), valide la constitution d'un groupement de commandes avec les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Police Municipale Intercommunale ; approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

NUMERIQUE

Rapporteur : Cécile BARREAU, Présidente de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public

DEL20260629_16 – Groupement de commandes pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations via des marchés de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Madame Cécile Barreau informe l'assemblée que la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), association Loi 1901 à but non-lucratif, est une ressource dédiée aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

En tant que centrale d'achat, la CANUT passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à toute collectivité d'acquérir des logiciels sans publicité ni mise en concurrence préalables. En effet, toute entité qui recourt à une centrale d'achat est considérée comme ayant respecté ses obligations vis-à-vis du droit de la commande publique, la mise en concurrence ayant été effectuée au préalable.

Il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et le CIAS pour permettre des futurs achats de matériels, logiciels et prestations numériques via la CANUT et notamment le renouvellement du wifi, de la téléphonie et de la solution appel malade pour l'ensemble des EHPAD entre 2026 et 2029.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique. Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes avec le CIAS pour l'adhésion à la CANUT ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique ; approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autre document relatif à l'adhésion à la CANUT.

ACCES DES SERVICES AU PUBLIC

Rapporteur : Cécile BARREAU, Présidente de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public

DEL20260629_17 – Evolution du projet de service France services

Madame Cécile Barreau expose que depuis son ouverture en décembre 2023, France services connaît une fréquentation importante de la part des habitants de Terres de Montaigu. Ce service, labellisé par la Préfecture, permet d'accompagner les habitants dans la réalisation de leurs démarches en ligne concernant les opérateurs de l'Etat : CAF, CARSAT, CPAM, Justice, Finances publiques, URSSAF, France travail, etc.

Aujourd'hui, deux sites accueillent les habitants du territoire : Mon Espace Familles et Santé à Montaigu-Vendée et la mairie de Rocheservière. Les rendez-vous sont pris directement par les mairies dans le cadre d'esTer, le Schéma Local d'Accès aux Services au Public.

Madame Cécile Barreau présente le bilan 2025, sur ces deux sites. 889 rendez-vous ont été réalisés soit une hausse de 25% de la fréquentation du service par rapport à 2024. Le taux d'occupation des créneaux atteint 96%. Aujourd'hui, le délai de prise de rendez-vous est d'une dizaine de jours sur le site de Mon Espace Familles et Santé, et d'une semaine sur le site de la mairie de Rocheservière. Les principales démarches concernent à 48% l'assurance retraite, 22% auprès du ministère de l'intérieur, 9% pour les allocations familiales et 9% pour l'assurance maladie. 84% des usagers ont plus de 55 ans.

Au regard de ces éléments de bilan d'activité, il est proposé au Conseil d'agglomération d'augmenter le temps de travail affecté à Mon Espace Familles et Santé de 0,40 ETP, permettant d'augmenter le nombre de créneaux France services de 300 rendez-vous, de renforcer les actions d'information collectives de France services, et d'ouvrir l'accueil de Mon Espace Familles et Santé le lundi.

Le surcoût est estimé à 15 000 €, financé par l'augmentation progressive de la participation de l'Etat initialement actée (de 35 000 € en 2024 à 50 000 € en 2026).

En analysant la part des habitants bénéficiaires de France services, commune par commune, il ressort que les habitants du secteur Est du territoire sont proportionnellement sous-représentés. Il est proposé, par cette augmentation de créneaux, d'ouvrir une seconde antenne du service sur la commune de Cugand-la-Bernardière.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le nouveau projet de service France services ; autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Monsieur Jean-Michel BREGEON sort de la séance.

FINANCES

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20260629_18 – Règlement budgétaire et financier 2026-2032

Monsieur Claude Durand expose qu'en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter, par délibération de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'alors applicable aux métropoles, avant le 1^{er} janvier 2024.

Parmi les obligations requises, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent approuver un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour la durée du mandat.

En amont du passage à la nomenclature M57, Terres de Montaigny a approuvé son Règlement Budgétaire et Financier par délibération n°DEL20231113_21 en date du 13 novembre 2023.

Le Code général des collectivités territoriales dispose qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son Règlement Budgétaire et Financier.

Le Règlement Budgétaire et Financier est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.
- Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le Règlement Budgétaire et Financier de Terres de Montaigny, Communauté d'agglomération applicable jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur Jean-Michel BREGEON revient en séance.

DEL20260629_19 – Comptes financiers uniques 2025

Monsieur Claude Durand expose que comme prévu par le Code général des collectivités territoriales, à compter des comptes 2025, le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document unique dont la confection est partagée entre l'ordonnateur (Président) et le comptable public, en remplacement des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion. En accord avec le comptable, le passage au Compte Financier Unique pour les 7 budgets de Terres de Montaigny est acté dès l'exercice comptable 2025.

Il présente les actions financées en 2025 par des dépenses réelles, pour un montant de 42 180 k€, tous budgets confondus :

- Solidarité financière avec les communes : 7 657 k€ (18%) ;
- Moyens transverses, informatique, personnel mutualisé : 6 541 k€ (16%) ;
- Environnement et mobilité : 5 378 k€ (13%) ;
- Gestion des déchets : 3 943 k€ (9%) ;
- Culture et tourisme : 3 517 k€ (8%) ;
- Cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales) : 3 068 k€ (7%) ;
- Sports, événements, équipements sportifs, piscine : 2 934 k€ (7%) ;
- Economie et innovation : 2 615 k€ (6%) ;
- Enfance, jeunesse, musique : 2 298 k€ (5%) ;
- Aménagement du territoire (habitat, urbanisme, bureau d'études) : 1 971 k€ (5%) ;
- Santé, social et grand âge : 1 640 k€ (4%) ;
- Sécurité : 870 k€ (2%) ;
- Information et démarches en ligne : 583 k€ (1%).

Les recettes réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à 52 443 k€. On y retrouve les recettes de :

- Etat : 19 697 k€ (38%) ;
- Usagers : 15 122 k€ (29%) ;
- Contribuables : 9 124 k€ (17%) ;
- Communes membres : 2 505 k€ (5%) ;
- Autres recettes (dont Région, CAF) : 5 231 k€ (10%) ;
- Cessions : 765 k€ (1%).

Le programme d'investissement de 11,1 M€ en 2025 est conforme aux prévisions du DOB 2025 et représente 215 € par habitant contre 171 € pour la strate (2024).

Il invite le Conseil d'agglomération à approuver les comptes financiers uniques 2025 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Budget principal : L'encours de la dette est de 29,2 M€ soit 563 € par habitant (411 € par habitant hors dette EHPAD). La capacité de désendettement est de 5,1 années (3,7 années hors dettes EHPAD).

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	40 398 137,80 €	17 441 047,80 €	57 839 185,60 €
Dépenses	38 059 209,60 €	13 662 203,68 €	51 721 413,28 €
Solde de l'exercice	2 338 928,20 €	3 778 844,12 €	6 117 772,32 €
Résultat antérieur reporté	100 973,20 €	2 208 611,68 €	2 309 584,88 €
Résultat de clôture	2 439 901,40 €	5 987 455,80 €	8 427 357,20 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 000 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 439 901,40 €

Budget annexe Assainissement : 20 177 abonnés en collectif pour 30 systèmes d'assainissement. En non collectif, le parc est de 4 149 installations et 630 contrôles en 2025.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	6 436 511,19 €	2 402 193,67 €	8 838 704,86 €
Dépenses	3 119 251,22 €	3 249 765,51 €	6 369 016,73 €
Solde de l'exercice	3 317 259,97 €	-847 571,84 €	2 469 688,13 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	332 252,95 €	332 252,95 €
Résultat de clôture	3 317 259,97 €	-515 318,89 €	2 801 941,08 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 317 259,97 €

Budget annexe Déchets Ménagers : 403 kg par habitant collectés (+ 2kg // 2024). 4 868 tonnes d'ordures ménagères collectées (- 1,9% // 2024). 2 027 tonnes d'emballages collectées (- 1,9%). 149 345 objets ont trouvé une nouvelle vie à la Valorétrie.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	4 560 444,32 €	313 438,66 €	4 873 882,98 €
Dépenses	4 211 403,68 €	417 118,99 €	4 628 522,67 €
Solde de l'exercice	349 040,64 €	-103 680,33 €	245 360,31 €
Résultat antérieur reporté	1 571 752,39 €	1 567 236,46 €	3 138 988,85 €
Résultat de clôture	1 920 793,03 €	1 463 556,13 €	3 384 349,16 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 920 793,03 €

Budget annexe Office de Tourisme : plus de 69 000 visiteurs sur les sites touristiques et de loisirs. Près de 300 visiteurs aux visites guidées sur les communes du territoire. 187 550 nuitées en 2025 (+ 1 716 // 2024)

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	193 625,76 €	0,00 €	193 625,76 €
Dépenses	229 780,56 €	0,00 €	229 780,56 €
Solde de l'exercice	-36 154,80 €	0,00 €	-36 154,80 €
Résultat antérieur reporté	124 162,06 €	0,00 €	124 162,06 €
Résultat de clôture	88 007,26 €	0,00 €	88 007,26 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 88 007,26 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services : 3 maisons de santé, 2 pôles artisanaux, 1 pépinière d'entreprises, 3 bâtiments tertiaires, 1 atelier relais, 1 bâtiment industriel

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	632 845,51 €	452 421,18 €	1 085 266,69 €
Dépenses	459 892,09 €	488 807,78 €	948 699,87 €
Solde de l'exercice	172 953,42 €	-36 386,60 €	136 566,82 €
Résultat antérieur reporté	-58 669,00 €	-102 653,62 €	-161 322,62 €
Résultat de clôture	114 284,42 €	-139 040,22 €	-24 755,80 €

Affectation du déficit de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 114 284,42 €

Budget annexe Le Pré Blanc : pas de vente en 2025, taux de commercialisation fin 2025 : 90% (2 lots restants)

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	307 221,26 €	301 258,22 €	608 479,48 €
Dépenses	307 221,26 €	287 606,08 €	594 827,34 €
Solde de l'exercice	0,00 €	13 652,14 €	13 652,14 €
Résultat antérieur reporté	78 819,42 €	-301 258,22 €	-222 438,80 €
Résultat de clôture	78 819,42 €	-287 606,08 €	-208 786,66 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 78 819,42 €

Budget annexe Zones d'Activités Economiques : vente de 1,1 hectares dont 0,3 ha à La Trévoise, 0,4 ha à La Bretonnière et 0,4 ha à La Daunière. Au 31 décembre 2025, 41,8 hectares restent à commercialiser.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	18 281 614,42 €	16 439 131,21 €	34 720 745,63 €
Dépenses	17 857 443,67 €	17 797 519,39 €	35 654 963,06 €
Solde de l'exercice	424 170,75 €	-1 358 388,18 €	-934 217,43 €
Résultat antérieur reporté	7 423 832,86 €	-13 557 490,24 €	-6 133 657,38 €
Résultat de clôture	7 848 003,61 €	-14 915 878,42 €	-7 067 874,81 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 7 848 003,61 €

Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président.

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), arrête les résultats définitifs et approuve le compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes présentés ; affecte le résultat de fonctionnement 2025 du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

Monsieur Antoine CHEREAU revient en séance et reprend la présidence.

DEL20260629_20 – Bilan des cessions et acquisitions foncières 2025

Monsieur Claude Durand expose à l'assemblée que, conformément au Code général des collectivités territoriales, elle est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par Terres de Montaigu sur son territoire pendant l'année budgétaire 2025 et retrace par le compte financier unique auquel ce bilan est annexé. Il présente le bilan des cessions et acquisitions 2025

Acquéreur	Commune	Adresse bien	Acte au	Sup. m²	Prix HT
Brioches Fonteneau	Montaigu-Vendée	PAE Vendée Sud Loire	24/01/2025	803	22 334,40
BKBJ2	Montaigu-Vendée	PA La Bretonnière	28/03/2025	3 620	162 900,00
CAVAC	Rocheservière	ZA Les Genêts	20/02/2025	8 053	1 610,60
SAS IMMO LJH	Montaigu-Vendée	ZA La Daunière Nord	27/02/2025	4 145	82 900,00
FR INVEST	Montréverd	ZA La Trévoise	11/02/2025	2 650	47 700,00
OLIVIER	Cugand-la-Bernardière	ZA Le Bordage II	22/05/2025	537	13 424,00
SCI LAHEUX	Cugand-la-Bernardière	ZA Le Bordage II	17/09/2025	1 493	37 325,00
IMMO LDB	Saint-Philbert-de-Bouaine	ZA La Croix Biton	18/09/2025	1 442	31 724,00
MINT	Montaigu-Vendée	ZA La Croix Boiziau	04/09/2025	4 755	112 835,00
BVL IMMO	Montaigu-Vendée	Le Bordage Lucas	26/11/2025	420	13 440,00
LES ETABLIÈRES	Montaigu-Vendée	Rue E. Marchand	30/07/2025	1 970	152 000,00
Cession – Terres de Montaigu				29 888	678 193,00

Le Conseil d'agglomération, par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), prend acte des acquisitions et des cessions foncières intervenues sur l'exercice 2025.

DEL20260629_21 – Budgets supplémentaires 2026

Monsieur Claude Durand informe l'assemblée que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du dernier compte financier unique voté et ajuster, le cas échéant, les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des CFU et de l'affectation des résultats, il présente les budgets supplémentaires 2026.

Budget principal

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 4 721 317,56 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025 du budget principal, soit un excédent de fonctionnement de 439 901,40 € et un excédent d'investissement de 5 987 455,80 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025, soit des dépenses de fonctionnement reportées de 121 321,14 €, des dépenses d'investissement reportées de 2 337 096,03 € et des recettes d'investissement reportées de 1 657 557,68 € ;
- Des réinscriptions de crédits votés en 2025 mais non engagés pour 86 400,00 € en investissement (solde du pont-rail, travaux sur les équipements et voiries d'intérêt communautaire) et 83 500 € en fonctionnement (dommage-ouvrage, cybersécurité) ;
- Des ajustements de crédits de paiement sur les autorisations de programme : 203 Fonds de concours intercommunal, 204 Hôtel d'agglomération, 207 parking à étages, 208 Informatique dans les écoles, 209 Extérieurs cinéma hôtel d'agglomération, 211 Schéma Vélo, 212 Travaux GEPU, 214 Pôle sportif Ernest Pivin et 215 Fonds de concours Environnement pour 1 712 604,30 € ;
- Des modifications de crédits de fonctionnement, soit des dépenses réduites de 243 619,74 € et des recettes réduites de 478 700 € dont : impact de la loi de finances 2026 (baisse de la compensation du débasement des locaux industriels, baisse de la Dotation de Compensation de la réforme de la taxe professionnelles, partiellement compensées par l'annulation du DILICO), notification des bases fiscales et des dotations, impact du conflit au Moyen-Orient (gaz et transport scolaire), amortissements
- Des modifications de crédits d'investissement, soit des dépenses supplémentaires de 1 021 213,15 € et des recettes réduites de -478 700 € dont : subvention d'équipement pour un EHPAD du territoire, travaux d'aménagement intérieur de l'UPAD Danielle Liaigre, enveloppe non affectée sur le programme d'équipement, diminution des subventions d'équipement attendues sur les projets, cautions, amortissements et écritures d'ordre diverses, et des dépenses et recettes supplémentaires de 280 000 € pour le transfert de l'emprise foncière du pôle sportif Ernest Pivin ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 en investissement pour 1 940 000 €, la diminution du virement à la section d'investissement pour - 155 000 € et la réduction de l'emprunt de 4 474 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	-38 798,60 €	-38 798,60 €
Restes à réaliser	121 321,14 €	
Budget supplémentaire	-160 119,74 €	-38 798,60 €
002 Reprise du résultat		439 901,40 €
011 Charges à caractère général	356 380,26 €	
014 Atténuations de produits	-444 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	39 200,00 €	
731 Fiscalité locale		195 100,00 €
73 Autres impôts et taxes		-45 200,00 €
74 Dotations et participations		-628 600,00 €
023 Virement à la section d'investissement	-155 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	43 300,00 €	
INVESTISSEMENT	5 157 313,48 €	5 157 313,48 €
Restes à réaliser	2 337 096,03 €	1 657 557,68 €
Budget supplémentaire	2 820 217,45 €	3 499 755,80 €
001 Reprise du résultat		5 987 455,80 €
10 Dotations et réserves		1 940 000,00 €
13 Subventions d'équipement		-679 000,00 €
16 Emprunts et dettes		-4 474 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	82 900,00 €	
204 Subventions invest. versées	249 527,50 €	
21 Immobilisations corporelles	440 813,15 €	
23 Immobilisations en cours	616 903,41 €	
27 Immobilisations financières	1 000,00 €	1 000,00 €
Opérations votées		
204 AP Hôtel d'agglomération	119 726,49 €	
207 AP parking à étages	9 940,74 €	
208 AP Informatique dans les écoles	25 000,00 €	
211 AP Schéma Vélo	394 270,26 €	
214 Pôle sportif Ernest Pivin	324 135,90 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		-155 000,00 €
024 Produit des cessions d'immobilisations		280 000,00 €
040 Mouvements d'ordre entre sections		43 300,00 €
041 Mouvements d'ordre dans la section	556 000,00 €	556 000,00 €
Total général	5 118 514,88 €	5 118 514,88 €

Budget annexe Assainissement

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 2 448 017,29 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 317 259,97 € et un déficit d'investissement de 515 318,89 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025, soit des dépenses reportées de 1 120 489,29 € et des recettes reportées de 838 757,32 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 612 209,11 € notamment pour les écritures d'ordre (108 000 €) et une enveloppe de travaux et matériel sans exécution prévue à ce stade (481 949,14 €) ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par augmentation du virement de la section de fonctionnement pour 200 000 €, l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 en investissement pour 3 000 000,00 € et une réduction de l'emprunt de 2 016 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	317 259,97 €	317 259,97 €
Budget supplémentaire	317 259,97 €	317 259,97 €
002 Reprise du résultat		317 259,97 €
011 Charges à caractère général	22 259,97 €	
023 Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	
042 Opérations d'ordre	95 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	2 130 757,32 €	2 130 757,32 €
Restes à réaliser	1 120 489,29 €	838 757,32 €
Budget supplémentaire	1 041 011,25 €	1 292 000,00 €
001 Reprise du résultat	515 318,89 €	
10 Dotations et réserves		3 000 000,00 €
16 Emprunts et dettes		-2 016 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	150 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	81 949,14 €	
23 Travaux en cours	250 000,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		200 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		95 000,00 €
041 Opérations d'ordre dans la section	13 000,00 €	13 000,00 €
Total général	2 448 017,29 €	2 448 017,29 €

Budget annexe Déchets Ménagers

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 5 080 033,72 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 1 920 793,03 € et un excédent d'investissement de 1 463 556,13 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025, soit des dépenses reportées de 37 816,74 € et des recettes reportées de 53 684,56 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service (crédits nouveaux pour la redevance TRIVALIS, la maintenance informatique, les amortissements, des études pour les marchés de prestation de services et une enveloppe non affectée de travaux pour 2 900 000,00 €), soit des recettes en hausse de 30 000 € et des dépenses supplémentaires de 3 312 216,98 € ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par l'annulation de l'emprunt prévu au budget primitif 2026 pour - 118 000 € et l'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 1 730 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 925 793,03 €	1 925 793,03 €
Budget supplémentaire	1 925 793,03 €	1 925 793,03 €
002 Reprise du résultat		1 920 793,03 €
011 Charges à caractère général	40 793,03 €	
65 Autres charges de gestion courante	130 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	25 000,00 €	5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 730 000,00 €	
INVESTISSEMENT	3 154 240,69 €	3 154 240,69 €
Restes à réaliser	37 816,74 €	53 684,56 €
Budget supplémentaire	3 116 423,95 €	3 100 556,13 €
001 Reprise du résultat		1 463 556,13 €
16 Emprunt et assimilés		-118 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	211 423,95 €	
23 Immobilisations en cours	2 900 000,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		1 730 000,00 €
040 Mouvements d'ordre	5 000,00 €	25 000,00 €
Total général	5 080 033,72 €	5 080 033,72 €

Budget annexe Office de Tourisme

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 23 007,26 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 88 007,26 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des recettes en baisse de 65 000 € et des dépenses supplémentaires de 23 007,26 € (prestations d'animation, reversement de taxe de séjour 2025 au Département).

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	23 007,26 €	23 007,26 €
Budget supplémentaire	23 007,26 €	23 007,26 €
002 Reprise du résultat		88 007,26 €
011 Charges à caractère général	19 007,26 €	
014 Atténuations de produits	4 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		-65 000,00 €
Total général	23 007,26 €	23 007,26 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 398 164,42 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 114 284,22 € et un déficit d'investissement de 139 040,22 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2025 ; soit des dépenses reportées de 28 955,07 € et des recettes reportées pour 182 880,00 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 62 125,10 € (gaz, amortissements, enveloppe de travaux pour équilibre, sans prévision d'exécution) ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par l'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 86 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	114 284,42 €	114 284,42 €
Budget supplémentaire	114 284,42 €	114 284,42 €
002 Reprise du résultat		114 284,42 €
011 Charges à caractère général	13 284,42 €	
023 Virement à la section d'investissement	86 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	15 000,00 €	
INVESTISSEMENT	283 880,00 €	283 880,00 €
Restes à réaliser	28 955,07 €	182 880,00 €
Budget supplémentaire	254 924,93 €	101 000,00 €
001 Reprise du résultat	139 040,22 €	
21 Immobilisations corporelles	115 884,71 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		86 000,00 €
040 Mouvements d'ordre		15 000,00 €
Total général	398 164,42 €	398 164,42 €

Budget annexe Le Pré Blanc

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 366 425,50 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 78 819,42 € et un déficit d'investissement de 287 606,08 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 78 819,42 € et un emprunt d'équilibre de 287 606,08 € sans prévision de réalisation.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	78 819,42 €	78 819,42 €
Budget supplémentaire	78 819,42 €	78 819,42 €
002 Reprise du résultat		78 819,42 €
011 Charges à caractère général	78 819,42 €	
INVESTISSEMENT	287 606,08 €	287 606,08 €
Budget supplémentaire	287 606,08 €	287 606,08 €
001 Reprise du résultat	287 606,08 €	
16 Emprunts et dettes		287 606,08 €
Total général	366 425,50 €	366 425,50 €

Budget annexe Zones d'activités économiques

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 22 782 882,03 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2025, soit un excédent de fonctionnement de 7 848 003,61 € et un déficit d'investissement de 14 915 878,42 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 7 867 003,61 € et des recettes supplémentaires de 19 000 € pour équilibre, sans prévision de réalisation.
- Un emprunt complémentaire de 14 915 878,42€ pour équilibre, sans prévision de réalisation.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 867 003,61 €	7 867 003,61 €
Budget supplémentaire	7 867 003,61 €	7 867 003,61 €
002 Reprise du résultat		7 848 003,61 €
011 Charges à caractère général	7 829 003,61 €	
66 Charges financières	19 000,00 €	
043 Opérations d'ordre dans la section	19 000,00 €	19 000,00 €
INVESTISSEMENT	14 915 878,42 €	14 915 878,42 €
Budget supplémentaire	14 915 878,42 €	14 915 878,42 €
001 Reprise du résultat	14 915 878,42 €	
16 Emprunts et dettes		14 915 878,42 €
Total général	22 782 882,03 €	22 782 882,03 €

Le Conseil d'agglomération est invité à se prononcer sur les projets de budget supplémentaire 2026 du budget principal et des budgets annexes.

Débat

Antoine CHEREAU « Je fais juste un commentaire. Heureusement que nous avons été prudent au moment du vote du BP. On espérait quand même l'être trop. En fait les ponctions de l'État n'ont quand même pas été exactement sur les lignes qu'on imaginait, mais au total très, très proche de ce qu'on avait craint. Cela nous permet aujourd'hui d'être très conforme à ce que nous avons voté. Mais c'est quand même préoccupant. »

Le Conseil d'agglomération, par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), approuve le projet de budget supplémentaire 2026 pour le budget principal et les budgets annexes présentés.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20260629_22 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Claude Durand informe l'assemblée qu'il revient au Conseil de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, création, suppression ou modification de durée hebdomadaire d'un poste, avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Direction / Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction Générale	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Affaires générales et juridiques	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Affaires financières	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	//	01/07/2026	Départ retraite
	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Ressources humaines	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite promotion interne
	1 poste Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement

Systèmes d'Information et Transition Numérique	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Urbanisme et Habitat	1 poste Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	//	01/07/2026	Nouvelle organisation du service
	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite promotion interne
Ingénierie	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Musique	//	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	31/08/2026	Doublon en prévision retraite
Education et Famille	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	//	01/12/2026	Réorganisation direction
Communication	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Sports	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade suite concours
	1 poste Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
FILIERE TECHNIQUE				
Systèmes d'Information et Transition Numérique	1 poste Technicien principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Technicien (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	//	1 poste Cadre d'emploi Technicien (Cat. B) Ou Agent de maîtrise (Cat. C) Ou Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Création suite organisation du service
Environnement et Mobilité	1 poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Technicien (Cat. B) Ou Agent de maîtrise (Cat. C) Ou Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade pour recrutement
	//	4 postes Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 6/35 ^{ème}	01/09/2026	Pérennisation de postes
	1 poste Technicien principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Technicien principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Ingénierie	1 poste Technicien principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Technicien principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Urbanisme et Habitat	1 poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Action culturelle	2 postes Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	2 postes Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade suite recrutement
Sports	1 poste Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade suite recrutement
FILIERE CULTURELLE				
Musique	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 3,5/20 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 5,5/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade et temps de travail aux besoins
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 3,5/20 ^{ème}	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 4,25/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation temps de travail aux besoins
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 5,5/20 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 5,5/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement

	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 10/20 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 10/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 16/20 ^{ème}	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 16/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 18/20 ^{ème}	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 18/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
FILIERE MEDICO-SOCIALE / FILIERE ADMINISTRATIVE / FILIERE ANIMATION				
Education et Famille	1 poste Assistant socio-éducatif (Cat. A) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Attaché (Cat. A) Ou Conseiller socio-éducatif (Cat. A) Ou Assistant socio-éducatif (Cat. A) Ou Animateur territorial (Cat. B) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Animateur territorial (Cat. B) Ou Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Animateur territorial (Cat. B) Ou Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
Santé et Solidarités	//	1 poste Cadre d'emploi Assistant socio-éducatif (Cat. A) Ou Attaché (Cat. A) Ou Rédacteur (Cat. B) Ou Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Création poste pour nouvelles missions
FILIERE SPORTIVE				
Sports	3 postes Educateur des Activités Physiques et Sportives (Cat. B) Temps complet	3 postes Educateur des Activités Physiques et Sportives principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Police municipale intercommunale	1 poste Gardien brigadier (Cat. C) Temps complet	1 poste Brigadier-Chef principal (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ; autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DEL20260629_23 – Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque sante des agents

Monsieur Eric HERVOUET, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur Claude Durand rappelle aux membres de l'Assemblée que la Protection Sociale Complémentaire des agents comporte 2 volets :

- La Prévoyance, également appelée « Maintien de salaire » qui couvre l'agent par la compensation de la perte de salaire liée à la maladie, l'invalidité et le décès. Le contrat signé avec Territoria est une convention de participation via un contrat groupe du Centre de Gestion de la Vendée qui court depuis le 1^{er} janvier 2025. L'employeur a l'obligation de participer à minimum de 50% de la garantie de base ;
- La garantie Santé avec une assurance complémentaire, qui permet de couvrir l'agent avec le remboursement des frais de santé en complément du régime obligatoire de la sécurité sociale.

Par délibération n°DEL20250929_23 en date du 29 septembre 2025, le Conseil d'agglomération a opté depuis le 1^{er} janvier 2026, pour le système de la labellisation où chaque agent est libre du choix de sa complémentaire santé, et bénéficie d'une participation de son employeur à la condition que son contrat individuel soit labellisé. L'employeur a l'obligation de participer à hauteur de 15 € minimum par mois par agent.

En parallèle, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a étudié la possibilité de proposer aux employeurs territoriaux, un contrat collectif régional dans le cadre d'une convention de participation où un prestataire serait retenu au terme d'une procédure d'appel d'offre groupé, selon le même schéma que le contrat collectif pour la Prévoyance dont la collectivité bénéficie actuellement.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de santé de qualité aux agents et de bénéficier d'un effet de masse en raison du panier élargi d'agents à l'échelle régionale, il est proposé au Conseil d'agglomération de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Monsieur Eric HERVOUET revient en séance.

**DEL20260629_24 – Comité Social Territorial commun entre Terres de Montaigu
Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière
DEL20260629_25 – Composition du Comité Social Territorial et de la Formation
Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail**

Monsieur Claude Durand rappelle aux membres de l'assemblée que le renouvellement général des représentants du personnel dans les instances paritaires interviendra le 10 décembre 2026 à l'occasion des élections professionnelles. Les membres élus à l'issue de ce scrutin siégeront ainsi au sein du Comité Social Territorial (CST).

En effet, les dispositions relatives aux instances paritaires prévoient la création d'un CST dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Monsieur le Vice-président précise aux membres de l'assemblée que le CST est une instance de dialogue social issue de la fusion des CT et CHSCT, il donne un avis consultatif préalable sur les projets RH de la collectivité, tels que l'organisation et le fonctionnement des services, la politique RH telle que les lignes directrices de gestion, la formation, le suivi des effectifs, le temps de travail, le régime indemnitaire, l'action sociale et protection sociale complémentaire, les projets collectifs impactant les conditions de travail.

La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail est instituée au sein du CST dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins. C'est une instance technique et experte dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Elle contribue à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail, tels que la santé physique et mentale des agents, l'hygiène et la sécurité au travail, la prévention des risques professionnels, l'organisation du travail (télétravail, etc.), l'amélioration des conditions de travail. Elle est également dotée de prérogatives opérationnelles, analyses des risques et accidents, visites de services, enquêtes après accidents.

Sachant que 244 agents travaillent à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et 267 agents au CIAS soit un total de 511 agents, il est proposé au Conseil d'agglomération de maintenir le principe d'un CST commun avec le CIAS, tel que voté par délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_086 en date du 16 mai 2022 et de fixer le nombre de sièges.

(DEL20260629_24) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de maintenir un Comité Social Territorial commun, compétent pour les agents de Terres de Montaigu et du CIAS, placé auprès de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ; décide de mettre en place une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial commun ; informe Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée de la création de ce Comité Social Territorial commun ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

(DEL20260629_25) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial, étant précisé que le nombre de suppléants est égal au nombre de

représentants titulaires ; fixe à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur territorial pour la Formation Spécialisée, étant précisé que le nombre de suppléants est égal au nombre de représentants titulaires ; décide de recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance ; décide de recueillir, par la Formation Spécialisée, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DEL20260629_26 – Mise en place de l'indemnité de manquement des fonds

Monsieur Claude Durand rappelle que les agents peuvent être amenés dans l'exercice de leur fonction à manipuler des fonds (espèces) dans le cadre de régie de recettes et de régie d'avances.

En raison de leur responsabilité pour la tenue des régies, les collectivités ont la possibilité de mettre en place une indemnité de manquement des fonds, qui est cumulable avec le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) que la Collectivité a également mis en place.

Le calcul du montant de cette indemnité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté, détaillé ci-dessous :

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances) ou Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes)	Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes	Montant de cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle *
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	-	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	300 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	460 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	760 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	1 220 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	1 800 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	3 800 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	4 600 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	5 300 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	6 100 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	6 900 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	7 600 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	1 500 € par tranche de 1 500 000	46 € par tranche de 1 500 000

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide d'instituer l'indemnité de manquement des fonds ; fixe par arrêté individuel le montant de l'indemnité versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ; prévoit et inscrit les crédits correspondants au budget ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DEL20260629_27 – Désignation d'un référent déontologue

Monsieur Claude Durand expose aux membres du Conseil d'agglomération que l'article 218 de la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Il appartient ainsi au Conseil d'agglomération de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique.

Comme pour le mandat précédent, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées et proposer aux élus du Conseil d'agglomération de s'y référer pour désigner leurs référents.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste ; décide que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat ; fixe les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel : la collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter ; l'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité ; si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son

sein de ses modalités de fonctionnement ; la collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition ; décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : dans un délai d'un mois maximum et sous format écrit ; décide que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle ou espace de travail en cas de déplacement au sein de la collectivité ; fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : maximum 80 € par personne et par dossier, maximum 300 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, maximum 200 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée ; décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, en cas de déplacement au sein de la collectivité ; décide que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège), sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20260629_28 – Groupement de commandes relatif à la prestation de nettoyage des vitreries des bâtiments

DEL20260629_29 – Groupement de commandes relatif aux prestations de contrôle, entretien, maintenance et exploitation des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments, espaces publics et aires de jeux

Monsieur Claude Durand informe l'assemblée que les prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments de la Communauté d'agglomération, le CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée sont quasi exclusivement confiées à des prestataires externes privés.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre ces collectivités, afin de mutualiser les besoins, rationaliser les achats et optimiser le suivi des prestations. Un allotissement est envisagé par typologie de bâtiments : administratif et santé, associatifs et sportifs, enfance, résidence pour personnes âgées, etc.

Dans ce cadre, les coûts de publication/attribution des marchés seront partagés entre les membres.

Monsieur Claude Durand présente le second groupement de commandes dédié aux installations techniques et de sécurité des bâtiments, espaces publics et aires de jeux. Les prestations attendues concernent les alarmes incendie et désenfumage, les extincteurs, les contrôles périodiques réglementaires, les alarmes et contrôles d'accès, le chauffage, les structures de jeux, etc.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Moyens Techniques.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Débat

Paul BROCHARD « Juste une petite remarque parce qu'il a été dit que c'était la formule économiquement la plus avantageuse, mais elle est surtout techniquement, la plus sécuritaire, la plus sûre puisque dans les 3 propositions, ce n'est pas forcément la moins chère. J'ai donné mon accord aussi puisque sur des sujets comme celui-ci, les aspects sécurité technique me paraissent largement aussi importants que l'aspect purement économique. C'était le libellé. »

Claude DURAND « Economique ça ne veut pas dire financier. C'est bien le meilleur rapport qualité-prix. D'ailleurs dans les critères des commandes on a des critères techniques et des critères de prix. Effectivement les deux sont bien pris en compte. »

Antoine CHEREAU « Il est possible pour une commune qui serait membre de ce groupement de commandes de préférer un autre prestataire moins cher indépendamment. »

Claude DURAND « On peut adhérer mais on n'est pas obligé de consommer. »

Paul BROCHARD « Oui ça je suis complètement d'accord. Je trouve que la démarche des 50% sur le prix, tant de % sur la technique et sur les mesures environnementales, le mix me paraît tout à fait convenable. Il n'y a pas de problème. »

Antoine CHEREAU « Mais le sujet-là, ne concerne pas la commission d'appel d'offres qu'on a eu lundi. C'est ça que je veux dire. »

Paul BROCHARD « Là on parle bien du système de prestation d'entretien, de maintenance, du système de sécurité. »

Antoine CHEREAU « Là il s'agit d'un autre appel d'offres pour d'autres objectifs qui ne sont pas dans la liste qu'on a vu à la commission d'appel d'offres et pour lequel en fonction du résultat éventuel de ce groupement, l'ensemble des membres du groupement pourra ou non, prendre les prestations choisies par la commission d'appel d'offres. »

Paul BROCHARD « D'accord. C'est bien de donner le mode d'évaluation. C'est quand même intéressant. »

Claude DURAND « C'est le sujet d'après. »

(DEL20260629_28) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS Montaigu-Rocheservière et la commune de Montaigu-Vendée pour les prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques ; approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

(DEL20260629_29) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS Montaigu-Rocheservière et les communes du territoire pour les prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques ; approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DEL20260629_30 – Attribution du marché de prestations d'entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie et dispositifs de désenfumage dans les bâtiments publics

Monsieur Claude Durand informe l'assemblée que les prestations d'entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie et dispositifs de désenfumage dans les bâtiments de la Communauté d'agglomération, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée sont externalisées à des entreprises privées.

Dans une démarche de mutualisation des besoins, de rationalisation des achats, et d'optimisation du suivi des prestations, un groupement de commandes a été constitué en 2025 entre la Communauté d'agglomération, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée pour l'exécution de ces prestations.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en avril 2026. Terres de Montaigu dispose de 24 sites, le CIAS 9 sites et 32 mutualisés avec Montaigu-Vendée.

Le marché est passé sous la forme d'un lot unique pour des motifs à la fois techniques et financiers. Il s'agit d'un marché composite avec une partie fixe forfaitaire annuelle ordinaire et une partie accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 100 000,00 € HT.

Les contrats seront conclus pour une période initiale d'un an, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 inclus. Ils pourront être reconduits tacitement 3 fois par période d'un an, à chaque échéance annuelle. La durée maximale des contrats, toutes reconductions, sera de quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 juin 2026, pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse », à savoir INEO ATLANTIQUE (85000 La Roche-sur-Yon) pour un montant annuel DPGF de 43 126,74 € HT.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du marché de services à l'entreprise susvisée dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » par la Commission d'Appel d'Offres ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier le marché ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Arrêtés du Président pris entre le 02 juin 2026 et le 22 juin 2026

Date	N°	Objet de l'arrêté
08 juin 26	ARRDA_2026_080	Nomination de mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière

2 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n°DEL20260407_09 du 07 avril 2026) entre le 02 juin 2026 et le 22 juin 2026

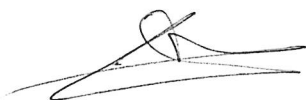
Date	N°	Objet de la décision
08 juin 26	DECRE_2026_039	Acquisition de logiciels « Population : état-civil, recensement, listes électorales » auprès de la société SCC (Saint-Herblain) via la centrale d'achat La Canut pour un montant total de 43 221,07 € HT.
08 juin 26	DECRE_2026_040	Avenant n°1 au lot n°17 « Electricité » du marché de « Travaux de réhabilitation et d'extension du pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière » portant l'incidence financière sur le montant du marché à + 12 518,03 € HT soit 10,39%, portant ainsi le montant du marché à 133 003,40 € HT.
08 juin 26	DECRE_2026_041	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 26H015 portant sur la renonciation à préempter l'immeuble cadastré 027 section ZC numéro 268p d'une contenance totale de 00ha 06a 33ca situé sur la commune de Montaigu-Vendée, Commune déléguée Boufféré, moyennant le prix principal de 24 955,13 € auquel il y a lieu d'ajouter la TVA d'un montant de 2 448,80 €.
11 juin 26	DECCS_2026_042	Modification de la régie de recettes Animation Jeunesse
11 juin 26	DECRE_2026_043	Prestations de mise à disposition et d'animation d'une méthode d'orientation innovante « ECL'OR » portant attribution du contrat au groupement composé de la société REVELONS (Nantes) – mandataire et de la société AOJ – co-traitant, pour un montant total de 6 840,00 € HT.
19 juin 26	DECRE_2026_044	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 26H016 portant sur la renonciation à préempter l'immeuble cadastré 107 section D numéro 1056 d'une contenance totale de 00ha 19a 95ca situé sur la commune de Montaigu-Vendée, Commune déléguée La Guyonnière, moyennant le prix principal de 290 000 €.

3 – Délibérations prises par le Bureau d'agglomération du 08 juin 2026 par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n°DEL20260407_09 du 07 avril 2026)

N°	Objet de la décision
DELB260608_01	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DELB260608_02	Travaux d'aménagement de pistes cyclables
DELB260608_03	Subvention à l'EHPAD Saint-Gabriel – Cugand-la-Bernardière
DELB260608_04	Convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie au profit de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu
DELB260608_05	Convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie au profit des établissements scolaires du secondaire
DELB260608_06	Convention de servitudes n°CS06-V07 – Les Landes de Roussais – Montaigu-Vendée
DELB260608_07	Convention de servitudes n°ASD06-V07 – Les Landes de Roussais – Montaigu-Vendée
DELB260608_08	Mise à disposition du Théâtre de Thalie dans le cadre de la programmation du Département de la Vendée « pARTage en Scène »
DELB260608_09	Recours à personnel contractuel

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance
Paul BROCHARD



Le Président
Antoine CHEREAU

